www.villetaden.com

Taden

Novembre 2016

MAG n°**49**



Iogo
pour Taden



Dinan Agglo



50 ans du club de foot



Sommaire

OVEMBRE 2016

MUNICIPALE

- - CULTURELLE
 - Retour sur la saison culturelle estivale

- Le mot du maire
- Les échos du conseil municipal

/// Les travaux

- La Revitalisation et la Densification des Centres-bourgs
- Le chemin du cimetière
- Mise aux normes d'accessibilité : Le cimetière de Taden
- Concessions des cimetières de Taden

/// Autorisations permis & travaux

- Permis de construire
- Autorisations de travaux

/// État civil

- Naissance
- Mariage
- Décès

/// Les évènements

- Cérémonie du 11 novembre
- Office national des anciens combattants et victimes de guerre des Côtes d'Armor
- Un nouveau café épicerie à Trélat
- Un nouveau logo pour Taden
- Argent de poche
- Repas du CCAS

/// Divers

- « Dinan ville nouvelle : c'est râpé! »
- Rappel des règles à respecter aux propriétaires de chiens et de chats
- Arrêté relatif aux ordures ménagères et à la propreté de l'espace public
- Moins de gaspillage = moins de déchets
- PLUi intercommunal, Dinan communauté élabore son projet de territoire
- Le recensement de la population
- 1er janvier 2017 : Dinan Communauté devient Dinan Agglomération
- Repas de quartier à la Toise
- Bibliothèque André Grignon
- Le médaillé du travail
- Église et paratonnerre
- Agenda de l'année 2017

ASSOCIATIVE -

- ALSSTrelatTaden, 1967 2017, 50 ans déjà
- Le club des ainés en balade
- Association Graine de Parents



VIE SCOLAIRE

/// La vie de nos écoles

- L'École des Forges
- L'École du Moulin

ÉCONOMIQUE 37

- SARL Arthur Automobiles
- Le bio d'à côté
- Le Cochon Grillé « happy birthday »

/// Du nouveau à Taden

CONCOURS Noël

Faites vivre la magie de Noël Participez au concours d'illuminations de Noël. Passionnés aguerris ou novices, vous êtes les bienvenus

ENVIRONNEMENT

- Espace Info Énergie
- Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat (OPAH)
- Semaine du développement durable
- Programme d'action milieux aquatiques, une enquête avant travaux



INFOS DIVERSES

- CLIC Espace Autonomie DINAN
- Préfecture de Saint-Brieuc : Nouveaux horaires
- CPAM nouvelle adresse
- Association Le Gué
- Déclarez vos ruches

du 1er septembre au 31 décembre 2016

- Les motards roulent pour le téléthon (13ème édition)
- Le recensement citoyen obligatoire de 16 à 25 ans
- Maison de la Rance Ateliers de création artistiques avec les plantes sauvages
- STEREDENN, accueil pour les victimes de violence



PRATIQUE

/// Fiche pratique

• Le café ça sert à tout ! Quelques astuces bien pratiques

/// Fiche recette

- Variation sur le Tiramisu : Version salé, au saumon fumé
- Version sucrée ultra gourmande, au chocolat praliné et à l'ananas

Le mot du maire



Chers Tadennaises et Tadennais,

Ce bulletin de fin d'année me donne l'occasion de

vous adresser,

au nom de mes collègues du Conseil Municipal, au nom de l'ensemble du Personnel et en mon nom propre nos vœux les plus sincères pour 2017. Que la nouvelle année vous apporte, ainsi qu'à tous ceux qui vous sont chers, douceur, sérénité, santé et réussite dans vos projets.

Je formule les mêmes voeux pour la prospérité et le développement harmonieux de notre commune avec un souhait particulier: que 2017 nous garde sur le chemin de la FRATERNITE. Cette fraternité, inscrite sur le fronton de nos établissements publics, doit recouvrer tout son sens dans notre vie quotidienne, tissant les indispensables liens de solidarité du Vivre Ensemble.

Peut-être est-ce un vœu pieux mais gardons tout de même l'espoir que les individualismes s'estompent et que les petites et grandes incivilités laissent place au respect mutuel.

Au fil de ce bulletin s'égrène la vie de notre commune : Comptes rendus des conseils municipaux, état civil, travaux et manifestations passés et futurs, vie des écoles, des associations et beaucoup d'autres informations qui peuvent vous être fort utiles.

L'année 2017 va être riche en évènements. Au 1er janvier, nous allons passer en communauté d'Agglomération, regroupant 65 communes et près de 100 000 habitants. (voir article p.24). Sa en place s'avère chronophage et énergivore et demande la plus grande vigilance afin d'assurer un lien solide et équilibré entre l'agglomération et la commune, sachant que nous ne disposerons plus que de deux sièges sur les 91 de la future assemblée.

Nous verrons également se concrétiser plusieurs dossiers dont l'étude a exigé temps et pugnacité : les aménagements de sécurisation au Portail et à La Granville, la fin des travaux de voierie dans le secteur du Domaine, la réfection des sanitaires 2 du camping, la construction d'une classe et d'un préau à l'école des Forges de Trélat et l'aménagement du rond-point de Dombriand.

En espérant vous rencontrer lors de la traditionnelle cérémonie des vœux le mercredi 4 janvier prochain, je vous souhaite de vivre de bonnes fêtes de fin d'année, de vous ressourcer en famille et entre amis, avec une pensée particulière pour les personnes qui seront éloignées des leurs pour diverses raisons.

Evelyne Thoreux, Maire de Taden

Bulletin Novembre 2016

Directrice de la publication : Sabrina Petit Adjointe chargée de la communication

Ont participé à ce numéro : Jean-Jacques Moisan, Michèle Liguet, Charles Boivin, Jean-Paul Le Tiran, Martine Pasdeloup, Martine Boissière, Evelyne Thoreux, Maryse Percher, Gérard Henry, Alain Robert et Sabrina Petit

Photos: Jean-Jacques, Charles, Martine B, Maryse, Evelyne, Sabrina, Google, Pixabay, Info énergie Bretagne, Freepik

Création et réalisation :

Agence Bleu B - 02 96 85 80 88 Tirage : I500 exemplaires - 8897-05 - LE

Les horaires d'ouverture de votre mairie

Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h Le mardi de 9h30 à 11h45 et de 13h à 19h

- Permanence de Mme le Maire et des adjoints sur rendez-vous.
- Permanence CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) sur rendez-vous.

Tél. 02 96 87 63 50 - Fax : 02 96 39 86 77 - e-mail : contact.mairie@taden.fr Commission communication : service.communication.taden@orange.fr ou s.petit@taden.fr

Pour le prochain bulletin prévu en mai 2017, ne seront retenus que les articles parvenant à la mairie au plus tard le 7 avril 2017

Les ÉCHOS du CONSEIL MUNICIPAL

//////



Personnel

A compter du 1^{er} juin 2016, M. Bouget, adjoint technique principal territorial de 1^{ère} classe est promu agent de maîtrise.

Affaires générales

1- Le CLSPD, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, a pour mission d'encourager les actions en matière de prévention aux addictions, de soutien à la parentalité et de prévention des violences en favorisant l'échange d'informations entre les responsables d'institutions publiques et privées, œuvrant sur le territoire. Obligatoire sur la commune de Dinan, il est élargi aux communes limitrophes qui le souhaitent. La commune de Taden décide d'y participer et confirme sa participation financière à hauteur de 0,28 € par habitant.

2- DÉNOMINATION DE RUE

Le Conseil Municipal, valide le nom « rue du Blé Noir » pour la voie interne de la zone commerciale de DOMBRIAND n° 3 (près du magasin Décathlon) et autorise Madame le Maire à transmettre ces informations à l'ensemble des prestataires de services.

Travaux

1- TRAVAUX D'EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC / CHEMIN DE LA CRECHE ATADEN

Le Conseil Municipal approuve le projet d'éclairage public (extension) du chemin de la Crèche présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 8 000 € HT (coût total des travaux majorés de 5% de frais de maîtrise d'œuvre). Notre commune ayant transféré la compétence Eclairage Public au SDE, elle lui versera une subvention d'équipement au taux de 60 %.

2- ETUDES ET TRAVAUX SUR MONUMENTS HISTORIQUES. PROGRAMMETRAVAUX D'ENTRETIEN M.H.2016

Madame le Maire est autorisée

- à signer les contrats de travaux avec l'entreprise MOULLEC pour un montant de 13 131,91 € HT (travaux de rejointoiement des piliers et des murs de bâtiments situés à droite et à gauche de l'entrée de la cour) et avec Madame Frédérique LE BEC, Architecte DPLG & du Patrimoine, pour un montant de 8 800 € HT (étude et définition d'un programme pluriannuel de travaux d'entretien du manoir de la Grand'Cour).
- -à solliciter auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne une subvention au titre du programme annuel d'entretien des Monuments Historiques

3- PROJET D'ETUDE DE FAISABILITE D'UN RESEAU DE CHALEUR BOIS

Le marché d'étude de faisabilité d'un réseau de chaleur bois sur la commune (alimentant école de Trélat, salles MTL et Frémur, vestiaires de foot) est confié à la SARL GRAINE D'HABITAT pour un montant de rémunération forfaitaire de 5 500 €HT, soit 6 600 €TTC, défini comme suit :

Phase 1 : rémunération forfaitaire de $1000 \in HT$,

Phase 2 : rémunération forfaitaire de $4500 \in HT$.

Affaires foncières

1- CESSION PAR LA COMMUNE A LA SCI A L'ABORD'AGES POUR PROJET D'EXTENSION DE SES BÂTIMENTS

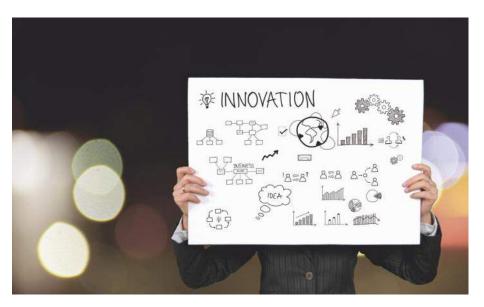
Les membres du conseil municipal acceptent les prix de vente suivants :

- parcelles cadastrées section AD n°s 209 et 210 : 26.680 €(1334 m² x 20,00 €),
- parcelle cadastrée section AD n° 206 : $10.640 \in$

Autorisent Maître Christophe VILLIN, Notaire à DINAN, à procéder à la rédaction de l'acte de cession par la commune de TADEN à la SCI A L'ABORD'AGES, conformément aux propositions ci-dessus énoncées.

Finances

Les membres du conseil municipal, autorisent Madame le Maire à solliciter explicitement les services de la Région Bretagne (Pays de DINAN) pour une aide financière relative à l'étude urbaine du centre bourg de TADEN et de l'agglomération de TRELAT engagée auprès du bureau d'études « Atelier du Canal », conformément aux décisions du conseil municipal en date du 14 janvier 2015 et du 25 mars 2015.





Finances

1- DES DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRÉVISIONNEL 2016 SONT VOTÉES POUR PERMETTRE :

A- Le remplacement urgent d'éléments de tonte d'un micro tracteur tondeuse pour un montant de 9327 €TTC. Pour information : le coût d'achat de l'ensemble (tracteur + tondeuse ventrale + bac de ramassage) s'élevait en 2007 à la somme de 29 900 €TTC.

B- Les travaux d'aménagement des réseaux d'eaux pluviales à l'intérieur du cimetière de Taden pour un montant de 21 990€HT.

C- Des travaux de rénovation d'archives communales. La Mairie a mandaté la société « Atelier du Patrimoine » pour procéder à la restauration de deux anciens registres de délibérations datant de 1901 à 1961 et à la réparation de l'ancien cadastre de 1843. Une demande de subvention est adressée à la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne, compte tenu de l'état des registres très détériorés et de leur ancienneté.

2- ANIMATION DES MARCHÉS D'ÉTÉ

Le Conseil Municipal octroie une aide de 1500 € à l'association Les Menhirs Blacks. Cette somme servira à régler en partie les intermittents du spectacle qui seront payés directement par l'association, à l'occasion des animations effectuées lors des marchés de l'été 2016.

3- DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ CHARGÉ DES FINANCES

Trois conseillers municipaux se sont déclarés candidat: Monsieur André Colson, Monsieur Gérard Henry et Monsieur Jean-Michel Le Leurch. Après vote à bulletin secret, Monsieur Colson est désigné en qualité de délégué aux finances communales, responsable de la présidence de la commission municipale des finances. (10 voix pour M. Colson, 3 pour M. Henry, une pour M. Le Leurch, 3 bulletins blancs et une abstention, celle de Mme Le Maire.)

Travaux

1- ECLAIRAGE PUBLIC

Les membres du Conseil approuvent le projet de travaux d'extension de l'éclairage public de la résidence Les Coteaux de Beauregard présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 8000 € HT. La prise en charge de la Commune s'élève à 60% de ce montant soit 4 800 €.

2- ECOLE DES FORGES. RÉFECTION DU PRÉAU ET CONSTRUCTION D'UNE CINQUIÈME CLASSE.

Madame le Maire est autorisée à signer les pièces contractuelles pour une mission de maîtrise d'œuvre (conception et réalisation) avec la SARL BATIS CONCEPT, sise à PLEUDIHEN SUR RANCE, pour un montant d'honoraires fixé à 25 380 € HT, correspondant à 9 % du montant estimé des travaux.

Affaires générales

1- LA SCOP « A L'ABORD'AGES » a reçu délégation de la commune pour l'ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement) et les TAP (Temps d'activités périscolaires). Pour ne pas augmenter les tarifs, suite aux investissements réalisés par la SCOP, la convention de partenariat signée entre la commune et la SCOP est prorogée de trois ans.

2- CONVENTION DE MISEA DISPOSITION

Le Conseil Municipal accepte de soutenir l'association « Très La Vie » dans son projet de création d'un café associatif, en mettant gratuitement à sa disposition, pour une durée d'un an, les locaux de la Maison Jan et autorise Mme Le Maire à signer avec Mme Pierron, représentante légale de l'association, une convention fixant les conditions de cette mise à disposition.

27 juil. 2015

Finances

1- FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)

Le Conseil Municipal approuve la répartition, pour l'année 2016, du FPIC

entre Dinan Communauté et les 26 communes selon une répartition libre, ce qui détermine une enveloppe au profit des communes de 1 020 710 €et 340 237 € pour Dinan Communauté. Taden touchera ainsi 35 462 €

2- PARTICIPATION COMMUNALE

Le club de plongée « Les Copains A bord » propose aux élèves de CM² de l'école des Forges de Trélat une initiation à la plongée. Une subvention exceptionnelle de 500 € est accordée au club de Taden pour l'achat de matériel spécifique adapté aux jeunes enfants.

3- CAMPING MUNICIPAL

La commune met à la disposition des sociétés « SELECT SITE RESERVATIONS » et «The CARAVAN'CLUB » un certain nombre d'emplacements sur le camping. Madame le Maire est autorisée à reconduire pour 2017 les conventions avec ces deux sociétés.

Travaux

EXTENSION ECLAIRAGE PUBLIC. LE PETIT PARIS

Le Conseil Municipal approuve le projet de travaux de maintenance de l'éclairage public boulevard du Petit Paris, présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor pour un montant estimatif de 950 €HT, dont 60% à la charge de la Commune.

Personnel communal

À compter du 1^{er} août 2016, M. Jessy Lecuyer devient Adjoint territorial d'animation de 1ère classe et M. Anthony Ménard Adjoint technique territorial de 1^{ère} classe.

Urbanisme

ÉTUDE URBAINE DU CENTRE BOURG

Afin de répondre aux attentes des habitants, désireux de prolonger la phase de concertation portant sur l'aménagement du centre bourg deTaden, Le conseil vote un avenant à l'étude urbaine et prospective en cours pour un montant hors taxes de 13 073 € Il est décidé que siègeront au prochain atelier les 31 personnes qui ont posé leur candidature, un représentant de l'association «Les Amis du Bourg» et 6 élus représentant le conseil municipal (MmeThoreux et Messieurs Moisan, Noël, Henry, Lemarchand et Le Leurch).



Finances

1- CONFORMÉMENT au code Général des Collectivités Territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz naturel. Pour l'année 2016 la commune de Taden va toucher de GRDF la somme de 540 €

2- DÉCISION MODIFICATIVE AU BP 2016.

Le remplacement d'un camion vétuste et coûteux en matière d'entretien et de fonctionnement devant être envisagé, le conseil affecte un crédit en dépenses de la section d'investissement d'un montant de 22 000 €

Travaux

1- ÉCLAIRAGE PUBLIC

Des travaux de maintenance de l'éclairage public sur le secteur du bourg de TADEN, place de l'église, rue Souquet et rue des Marrières vont être réalisés par le SDE pour un montant estimatif de 2 300 € HT, dont 60% à la charge de la commune.

2-TRAVAUX DE VOIRIE

Dans le cadre de l'autorisation d'aménager de la résidence «La Vallée sur l'Etang» longeant la RD2, l'aménagement d'un 'tourne à gauche' pour l'accès au lotissement est nécessaire. Le coût des travaux sera pris en charge par le pétitionnaire de l'opération, la société EVEN, par le biais d'une convention de Projet Urbain Partenarial (PUP).

3- RÉSEAU D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Dans le cadre du projet de construction sur une parcelle située au lieu-dit « Les Champs », le Conseil Municipal accepte la proposition financière des travaux d'extension du réseau d'eau potable faite par la communauté de communes de DINAN, pour un montant de 7800 €

HT. La part des dépenses à la charge du propriétaire ou des pétitionnaires de la parcelle est fixée à 100% du coût total des équipements à réaliser. (PUP)

4- PROGRAMME DE VOIRIE 2017

Le Conseil décide de travailler avec le CEREMA (Direction Territoriale Ouest de Saint-Brieuc) sur le programme voierie 2017 et vote les deux propositions financières qui lui ont été faites pour un montant de 2 100 € HT, à savoir: la mission d'assistance technique pour la préconisation de solutions d'entretien de chaussées, avec une fiche de synthèse par chantier et la mise à disposition d'un chargé d'étude qui rédigera le dossier de consultation des entreprises et analysera leurs offres.

Affaires foncières

Le Conseil Municipal vote la procédure d'enquête publique préalable à l'aliénation d'un chemin rural situé à la Ville Appoline et la création d'un nouveau chemin sur la parcelle cadastrée 103, en remplacement du premier.

Personnel

1- CAMPING

Les membres du Conseil autorisent la création d'un emploi d'adjoint technique titulaire de 2ème classe, à temps non complet (26 heures hebdomadaires) à compter du 1er janvier 2017, afin de régulariser le poste de Mme Homo-Durand, agent d'entretien au camping de la Hallerais.

2- EMPLOI D'AVENIR

Par 17 voix pour et 1 abstention (M. Le Leurch), les membres du Conseil acceptent le projet de mutualisation d'un emploi d'avenir avec le club de football de l'ALSS TRELAT-TADEN et la SCOP A L'ABORD'AGES et autorisent Madame le Maire à signer la convention relative à la participation financière de la commune de TADEN à reverser à l'employeur ALSSTRELAT-TADEN. La personne engagée assurerait à l'école des Forges un temps de surveillance de cour le midi et la garderie du mercredi soit un temps de travail de 8 h par semaine à charge de la commune.

Urbanisme

Les membres du Conseil Municipal,

acceptent le projet de phasage des diverses réunions et ateliers de travail relatifs à l'étude urbaine du centre bourg et adoptent le calendrier proposé au rapport.

Affaires diverses

1- DINAN COMMUNAUTÉ

Mme Le Maire présente au conseil le rapport retraçant l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale pour l'année 2015.

Dans le cadre de l'installation au 1er Janvier 2017 de la future communauté d'agglomération de DINAN, Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal un exposé sous forme de diaporama exposant les grands axes du projet de territoire et les principes de la création de l'agglomération de DINAN tout comme les compétences obligatoires et les compétences optionnelles ou facultatives, ainsi que la gouvernance, la territorialisation et l'aspect fiscal.

2- COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Les conseillers municipaux sont informés que des amendements relatifs à la charte présentée peuvent être adressés à la communauté de communes de DINAN avant le 15 octobre 2016.



Les TRAVAUX

//////

La Revitalisation et la Densification

des Centres-bourgs



> Pourquoi les centres- bourgs se meurent-ils ?

Plusieurs raisons à cela : l'habitat est vieillissant et souvent mal adapté. Les logements des centres-bourgs correspondent peu aux désirs actuels : ensoleillement, jardin, consommation d'énergie, grandes pièces et accessibilité. Il est donc plus facile de construire en périphérie que de se lancer dans la rénovation. La disparition des services et magasins de proximité dans les centres-bourgs au profit des zones commerciales, avec leurs imposants parkings, aggrave ce constat.

La donne est désormais bouleversée par la loi Alur (Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) et le Scot (Schéma de Cohérence Territoriale) qui obligent désormais les municipalités à densifier les centres-bourgs et qui interdit l'extension des hameaux.

> Pourquoi faut-il arrêter de bâtir des lotissements en extension des bourgs ?

Les grands lotissements ne conviennent plus. Ils consomment de la terre agricole, ressource non renouvelable et laissent une image délabrée du bourg avec des maisons à l'abandon. De plus, ils ne font plus rêver les générations futures en quête de modes de vie moins individualistes.

> Par où commencer la réflexion sur la revitalisation des centres-bourgs?

Il faut repérer, par un diagnostic préalable, les logements vides, dégradés ou les terrains vacants. Avant d'arrêter un projet urbain, il est important de consulter la population afin de déterminer ses attentes. Il est préférable de se concentrer sur un nombre restreint d'opérations afin de l'organiser minutieusement, tant sur le désenclavement des parcelles que sur le rapprochement de celles-ci vers les habitations correspondantes.

> Une étude pré-opérationnelle est elle une perte de temps ?

Au contraire. Cette étude prenant en compte les problématiques foncières dans sa globalité, fait au final, gagner du temps en facilitant la priorisation des actions dans la durée et l'espace. Elle permet de lever les freins techniques, financiers et juridiques. Connaître son tissu urbain, repérer et élaborer une stratégie de mobilisation du foncier aide à définir les conditions financières des projets. Cette opération peut-être réalisée par un bureau d'études, mais l'association de nos services publics : DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement),

SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) et notre EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) Dinan Communauté, nous sont d'une grande utilité en nous apportant leur expertise et leur savoir-faire.

> Ne vaut-il pas mieux détruire des bâtiments anciens et reconstruire ensuite ?

Le patrimoine bâti est une ressource qui participe à l'identité du bourg. Il est souvent préférable de le garder. Cependant chaque situation doit être étudiée au cas par cas. Si une réhabilitation est impossible et que la démolition semble irrémédiable, il faut essayer de réaliser une déconstruction la plus pertinente et s'assurer que le projet qui prendra place apportera bien une plus value à la situation actuelle. Certaines opérations de destructionconstruction permettent d'effacer l'image d'un bourg en déshérence, impression donnée par les biens en friche (dents creuses, cœurs d'îlot, etc...) et de mettre en valeur le reste du bâti en améliorant, par exemple, les accès et stationnements.

> Quelles populations cibler en priorité ?

Les jeunes actifs et les jeunes ménages, à revenus modestes ou non, sont une cible recherchée dans les centres-bourgs. La typologie des logements y étant souvent celles la plus adaptée dans une optique de parcours résidentiel. Les ménages avec jeunes enfants sont aussi particulièrement intéressants à attirer, notamment pour maintenir ouvertes les écoles, mais ils sont plus difficiles à faire venir car ils recherchent souvent des formes de logements qui existent peu dans les centre-bourgs, notamment des maisons avec jardin. Enfin, on assiste également à un retour des personnes âgées à la recherche de logements adaptés et plus proches de tous les services. Mais chaque bourg présente des aménités (aspects agréables de l'environnement ou de l'entourage social, qui ne sont ni appropriables, ni quantifiables en termes de valeur monétaire) propres dont les caractéristiques (configuration des logements, présence des services,...) répondront à un public plutôt qu'à un autre.

> Comment attirer les jeunes ménages ?

Marquer la place de l'enfant dans un centre-bourg rajeunit son image et montre aux familles qu'elles y ont toute leur place. Construire des parcours protégés à pied, à vélo ou à trottinette est une condition incontournable. Lorsqu'on veut attirer les jeunes ménages, proposer du locatif en centrebourg est un point clef. Cela permet de tester un bien sans s'engager, puis de déménager ensuite plus facilement vers un logement qui correspond mieux à la nouvelle composition de la famille. Ce locatif permet également de rénover et de changer l'image du bourg. Miser sur des nouvelles formes urbaines via des projets architecturaux innovants, s'avère aussi souvent payant.

> Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) est-il vraiment utile ?

Le PLU est l'outil le plus puissant dont disposent les élus pour pouvoir bâtir une politique de revitalisation à moyen/long terme. En permettant d'orienter puis de réorienter les usages des terrains et d'ajouter des contraintes diverses, ils peuvent freiner l'utilisation des terrains en périphérie et forcer à réintégrer les centres-bourgs. Cependant cette réflexion et ces choix sont souvent difficiles à porter politiquement et ils doivent, pour pouvoir être réellement efficaces, s'articuler avec le niveau intercommunal en évitant les stratégies concurrentes. Pour y parvenir, l'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUi), voulu par le législateur, peut être un excellent moyen de contribuer à la cohérence des implantations entre territoires. Dans les endroits où ces choix politiques forts ont été faits avec la population, des résultats très intéressants ont été obtenus.

Mener à bien une revitalisation de centre-bourg est un processus long qui implique d'aller à contre-courant du vent fiscal et économique. La démarche n'est possible qu'en s'appuyant sur une volonté politique forte qui perdure dans le temps.

Source : Le courrier des maires et des élus locaux.

Jean-Jacques Moisan





Le chemin du cimetière



À la demande d'assidus de « marche à pied », un groupe de « marcheurs » souhaitait reconquérir un chemin communal faisant la liaison entre le parking du cimetière de Trélat et le tout petit village de La Huais, évitant ainsi le tronçon de 250ml en accotement étroit sur la départementale n°2 Dinan-Ploubalay.

Contact fut pris avec les cinq propriétaires des parcelles jouxtant ce chemin par le biais d'un géomètre expert (26/11/2015) réimplantant ainsi l'emplacement originel de ce chemin étroit ne pouvant plus supporter la circulation des engins agricoles d'aujourd'hui. Mais il a toujours sa fonction d'exutoire du surplus d'eau en période pluvieuse d'où la nécessité de maintenir cet écoulement en état de fonctionnement et donc de garder l'accès permanent pour son entretien.

La première intervention fut celle d'un des propriétaires riverains dont le talus,

encombré d'arbustes, de broussailles, avaient envahi, de manière naturelle, une partie du chemin non utilisé. Ce fut un gros travail en effet mais réalisé avec soin (merci J.). Pour une autre partie (100 mètres) le chemin n'était plus du tout à sa place. Il sera nettoyé mécaniquement en Juin 2016. Enfin dès que les récoltes de blé et maïs furent terminées, une pelle hydraulique à chenilles creusa le fossé délimitant ainsi, de manière précise, l'emprise du chemin. Quelques ponts furent mis en place pour accéder aux parcelles desservies par ce chemin public.

Pour donner une certaine résistance roulante aux 170 premiers mètres de cet accès aux parcelles, ont été utilisés des matériaux de remblai de récupération, ils seront mis en place le 23 Septembre 2016, achevant ainsi la reconquête de ce chemin que nous appellerons « Le Chemin de la Huais ».

Jean-Jacques Moisan

Mise aux normes d'accessibilité : Le cimetière de Taden

Le Jeudi 20 Octobre, la « Réception » des travaux du cimetière de Taden s'est déroulée en présence de Mme le Maire, de Mr le Secrétaire Général, de Bernard Lepetit, responsable du personnel technique et de Mr Erwan Baugard, directeur de l'entrepriseThébault Enrobés de Taden.

Compte tenu de la forte déclivité du cimetière de Taden, des ravines se sont créées petit à petit, déformant les trois allées descendantes. Le continuel apport de sable ne résolvant nullement la stabilité

des allées, les rendant même dangereuses pour les personnes à mobilité réduite et ou mal voyantes, la Commission Communale des Travaux a permis au Conseil Municipal de décider de stabiliser ces sols par la mise en place de dalles béton coulées sur une couche empierrée compactée. L'eau de ruissellement est dirigée vers l'extérieur du cimetière par

un système de caniveaux concaves. Une finition en « béton lavé » renforcée par de la « fibre de verre » apporte une solidité et une qualité visuelle appréciables.

L'apport supplémentaire de cailloux (11 tonnes) et de sable de Quélaron (28 tonnes) et leur mise en place par le personnel communal a permis d'obtenir une finition plutôt réussie une semaine avant le rendez-vous annuel de la Toussaint.

Merci à l'équipe technique de Taden.

Jean-Jacques Moisan

Concessions des cimetières de Taden

Dans le cadre d'une mise à jour complète des informations relatives aux concessions établies dans les cimetières de TADEN et de TRELAT, les personnes et les familles susceptibles d'apporter des renseignements sur leur concession sont invitées à contacter le responsable technique chargé de la gestion des cimetières communaux.

Contact: 06 08 42 01 82 services.techniques@taden.fr

Autorisations de TRAVAUX et demandes de PERMIS

//////

PERMIS DE CONSTRUIRE

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
LE NOUVEL Cyrille et Laëtitia	4 Rés. La Chaplaine	construction maison individuelle
Mr et Mme LELAY Claude	41 La Grande Allée	construction maison individuelle
DESHOGUES Valérie	21 la Vallée sur l'Etang	construction maison individuelle
FOSSÉ Gérard	11 la Vallée sur l'Etang	construction maison individuelle
GOUPIL Anthony et CHAPON Agnès	33 la Vallée sur l'Etang	construction maison individuelle
GUILLOT Denis et MALARD Isabelle	6 Rés la Chapelaine	construction maison individuelle
JOUCLAT Frédéric	2 La Jugonnet	construction double garage
CHAUVEL Jean-Luc et Nathalie	18 La Vallée Sur l'Etang	construction maison individuelle
D'HAENE Solange	17 La Vallée sur l'Etang	construction maison individuelle
TERNY Claude et LELOY Christine	7 Chemin de la Crèche	construction maison individuelle

AUTORISATIONS DE TRAVAUX

Noms et Prénoms	Adresse des travaux	Nature des travaux
PEREIRA Liliane	35 Rés La Grand'Cour	mise en place d'une pergola
JAN Claudine	62 La Grande Allée	édification clôture
CHESNOT Emmanuel	31 La Grande Allée	installation d'une piscine
GUIDOU Christophe	30 Le Domaine	pose d'un portail et d'un portillon
RICARD Pascale	19 rue Guérault	nouvelle construction et travaux sur
		construction existante et clôture
ROUE Éric	17 Le Val Renard	changement des fenêtres
DECHIPRE Geoffrey	Le Val Renard	réfection de toiture et création d'ouvertures
CHESNOT Emmanuel	31 La Grande Allée	construction abri de jardin
CHESNOT Emmanuel	31 La Grande Allée	édification clôture
SCI NICOLADEN MrTEILLARD D'EYRY	1 Le Bois de la Prée	édification clôture
BLANDIN Fabrice et LEVEQUE Stéphanie	Les Coteaux de Beauregard	construction abri de jardin et carport
STREGIMO DINAN STREGO	5 route de Ploubalay	agenda accessibilité programmée (arrêté
Mr Guibreteau Yves		Préfectoral
SANDOVAL Cédric	3 La Mare Richard	création d'une lucarne
FOLLIGNE Antoine	4 rue du Petit Bon Espoir	surélévation
BRETONNIERE Gilles	46 Le Domaine	pose de 2 fenêtres de toit
SARL ALG PLC (Fleurs&Shop)	Cap Rance La Pâquenais	modification d'enseigne
(Mr LE GOSLES Alain)		
Commune de Taden (Mme THOREUX E.)	Chemin de la Crèche	détachement d'un terrain de 1280m²
DIN DIFFUSION MÉGA+	Rue du Bois Didais	pose d'enseigne
(Mr CLEMENT François Régis)	Zone de Dombriand	
LEMEE Monique	La Granville	rénovation et extension d'un abri de jardin
COUEDOU Nicolas	56 La Grande Allée	construction d'un abri de jardin
LEVEQUE Louise	3 rue du Petit Bon Espoir	construction d'un abri de jardin
JOUCLA Frédéric	2 La Jugonnet	création d'une ouverture
Commune de Taden (Mme THOREUX E.)	4 rue de la Robardais	réhabilitation d'un local sanitaire au Camping
DIN DIFFUSION MÉGA+	Rue du Bois Didais	aménagement d'un bâtiment brut en surface
(Mr CLEMENT François Régis)	Zone de Dombriand	de vente sans chariot
DESBLE Mikaël	14 Le Bois Coudray	extension habitation
HENRY PAILLARD Gérard Louis	29 Le Domaine	isolation par l'extérieur, changement
		menuiseries, pose châssis de toit
GEFFROY Alain	5 rue des Grèves	construction abri de jardin
COLLIN Mathieu	5 Les Côteaux de Beauregard	construction abri de jardin
NICOLAS Yvan	7 Rés. La Chapelaine	édification clôture
SANDOVAL Cédric	3 La Mare Richard	modification d'ouverture
GILLARD Loïc	5 Loc Maria	construction abri de jardin
SOLLIER Madeleine	3 Le Bois Coudray	agrandissement fenêtres de toit
BUCALLE Jacques	11 rue Souquet	travaux sur construction existante
CHENU Stéphane	42 Rés. du Moulin	construction abri de jardin
SCI MELIWIL Mr GUERIN Wilfrid	3 rue du Zef	pose de bardage
SOLUTION ENERGIE	4 Rés. du Bois Coudray	installation de 12 panneaux photovoltaïques
(Travux chez Mr GRENIER Gérard)		
POULAIN Stéphane	4 Rés. Clair Soleil	agrandissement de la maison sur façade
HINAULT Gaëtan	3 La Prairie	muret de clôture
BRETAGNE MATERIAUX Mr HELLOUVRY	15 Route de Ploubalay	pose d'enseigne
SA BNP PARIBAS Mme VERPOORT	La Conninais	travaux de confortement sur un mur
		de soutènement
PERROQUIN Jérôme	3 Imp. de la Rabine	pose de 3 châssis de toit

État CIVIL

NAISSANCES

Toutes nos félicitations aux parents...

Le 19 avril 2016 à DINAN Thaïs BOUVIER

16 rue du Bocage Le 29 avril 2016

à RENNES **Alban COLIN** 17 rue Guérault

Le 3 juin 2016 à SAINT-MALO Gaia FORTHOMME

Gaia FORTHOMM 3 La Rigoman

Le 22 juin 2016 à DINAN

Lucas MADIGAND 6 Bourg de Trélat Le 27 juin 2016 à SAINT-MALO **Maéva BUANT** 7 La Toise

Le 2 juillet 2016 à DINAN Théa JÉGU

27 rue de la Ville au Comte

Le 8 juillet 2016 à DINAN

Timothé LEMONNIERManoir de la Conninais

Le 11 juillet 2016 à LANNION **Léa OFFRET**

2 Résidence des Lavandières

Le 18 juillet 2016 à DINAN

Wayan FOLLIGNE 4 rue du Petit Bon Espoir

Le 9 août 2016 à DINAN

Thiméo ROBIOU LEBRETON

5 Les Jardins de Trélat

Le 11 août 2016 à DINAN Ilan LAPOUSSIN

5 rue du Pré d'Ahaut

Le 13 août 2016 à DINAN Logan HAMON 2 Village des Alleux

Le 18 août 2016 à SAINT-MALO

Maëline LE MERCIER 24 Les Jardins de Trélat

Le 3 septembre 2016

à DINAN Solan EGAULT

25 rue du Pré d'Ahaut

Le 6 septembre 2016 à SAINT-MALO Sanaé PETIT

13 Les Jardins de Trélat

Le 13 septembre 2016 à DINAN

Djinno ETIENNE PELÉ

21 Résidence Le Val Renard

MARIAGES

Tous nos vœux de bonheur...

Le 14 mai 2016
Pascal LENEL

Et Séverine DUMONT

1 La Touche Chevrets, 22100 TADEN

Le 4 juin 2016 Yoann JÉGU Et Émilie LELANDAIS

27 rue de la Ville au Comte, 22100TADEN

Le 11 juin 2016

Julien PORCHERON

Et Stéphanie LAGARDE

25 Le Domaine, 22100 TADEN

Le 2 juillet 2016
Olivier LAMÉ
Et Manon LENTINI

3 Le Portail, 22100 TADEN

Le 9 juillet 2016
Fernando OLIVEIRA
Et Gaëlle PETAGNA

27 Loc Maria, 22100TADEN

Le 23 juillet 2016

Benoît TRANQUARD

Et MARINE LELOUP

2 Le Domaine, 22100 TADEN

Le 27 août 2016 Jéremy GILLARD Et Anaïs AUBRY

1 La Mettrie, 22100 TADEN

Le 27 août 2016 Anthony GOUPIL Et Agnès CHAPON

20 rue du Pré d'Ahaut, 22100 TADEN

Le 10 septembre 2016 Vincent LEMONNIER Et Audrey MARTEAU

Manoir de la Conninais, 22100 TADEN

Le 17 septembre 2016
Philippe BERTUCAT
Et Muriel THIBAULT

9 Rés. des Lavandières, 22100 TADEN



DÉCÈS

Le Maire et le conseil municipal assurent de leur sympathie les familles et les proches éprouvés par le décès de :

Le 17 mai 2016 à RENNES Colas BLANCHET-BERTRAND

49 La Grande Allée

Le 15 juillet 2016 à DINAN Alain RICARD 38 Loc Maria Le 17 juillet 2016 à TADEN Yvonne LE CORRE Vve ALLAIRE 7 Bourg de Trélat

Le 19 juillet 2016 à DINAN Henri MORIN

18 Loc Maria

Le 6 août 2016 à DAX (Les Landes)

Philippe KLUSKA

20 Le Domaine

Le 5 septembre 2016 à DINAN Isabelle DUFRESNE ép. POMMERET 7 La Salle

Les évènements

///////

Cérémonie du 11 novembre



Discours de Mme Le Maire

« Nous sommes ici réunis pour commémorer la fin des combats et la capitulation de l'Allemagne, symbolisées par la signature de l'armistice le 11 novembre 1918.

Cette commémoration est également l'occasion de rappeler l'honneur et la dignité de tous les soldats morts pour notre pays. Tous les combattants de ce conflit, dont 2014 a marqué le début du centenaire, sont aujourd'hui disparus et la Grande Guerre est passée de la mémoire à l'histoire.

Chaque 11 novembre est là pour nous rappeler qu'une guerre n'arrive jamais par hasard. Restons tous vigilants et transmettons à nos enfants notre histoire et les valeurs de la paix. Car, comme le disait le Général Foch :

Parce qu'un homme sans mémoire est un homme sans vie, un peuple sans mémoire est un peuple sans avenir. »

Office national des *anciens combattants* et victimes de guerre des Côtes d'Armor

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a pour mission d'accueillir, écouter, soutenir et orienter vers les services adaptés les ressortissants de l'Office.

Vous êtes ancien combattant, veuve de guerre ou d'ancien combattant, pupille de la Nation, orphelin de guerre, invalide de guerre ... vous pouvez bénéficier des interventions financières en complément du dispositif national.

L'aide susceptible de vous être allouée est déterminée en fonction de la nature de vos difficultés et de vos ressources.

Elle est mobilisable sous 2 ou 3 mois pour faire face à des difficultés ponctuelles : frais de déménagement, facture d'énergie, frais médicaux, frais d'obsèques...

Des participations financières pour des frais d'aide ménagère ou de maintien à domicile peuvent être allouées, mais toujours en complément des prises en charge d'autres organismes : caisse de retraite, conseil départemental...

Contact :

02 96 68 01 44 - ass.sd22@onacvg.fr

Adresse:

Service départemental 4 rue Nicolas Copernic, 22950TRÉGUEUX

Un nouveau café épicerie à Trélat

L'association Très la Vie s'est constituée en 2015 autour de l'enjeu de l'absence de commerce dans le centre bourg de Trélat. A ce moment 6 personnes décident de transformer la place de Trélat en « marchés en fête ». 4 dates pendant le printemps et l'été dernier. Autant d'occasions prétextes à discuter, interpeller, questionner, et recueillir les avis des habitants présents. Tous ces échanges ont permis de façonner les contours d'une action très concrète : L'ouverture d'un nouveau café à Trélat.

> Rencontre et partage

Charlotte, Nikolas et Rémi dirigent l'association, ils témoignent : « Les habitants consultés ont très largement montré leur enthousiasme vis-à-vis de la création d'un lieu de type café, épicerie à Trélat. Cela nous a encouragé à creuser cette possibilité pour l'association. Nous avons beaucoup travaillé sur ce projet pendant l'hiver et avons décidé de ne pas reconduire l'organisation des marchés pour nous concentrer sur l'ouverture d'un lieu pour la rentrée de septembre ».

Les deux finalités de cette action :

- ➡ Favoriser les échanges, les liens entre habitants par leur participation et leur implication.
- Favoriser l'émergence d'expériences innovantes dans le respect du vivant.



> La réouverture d'un café dans un lieu prédestiné

Le Conseil municipal a voté, le 22 juin dernier, la mise à disposition de la maison communale Jan située au centre du bourg de Trélat. Il y plusieurs décennies, ce lieu était déjà un café.

« Tout au long du mois de septembre les bénévoles se sont mis à pied d'œuvre pour permettre l'ouverture à la fin du mois. On n'a pas chômé : ménage, peinture, plomberie, réparation de machine à café, construction de mobilier, décoration, communication... Avec les dons en nature récoltés auprès d'habitants mais aussi d'autres associations et d'entreprises du territoire qui soutiennent ce projet, le lieu s'est peu à peu transformé. Le 30 septembre, le 1er et le 2 octobre dernier le Fest'inauguration a lancé ce nouveau café. »

Pendant ce week-end festif des animations se sont déroulées au café. A cette occasion, plus de 450 personnes ont adhéré à l'association. Un principe préalable à la participation à ce lieu de vie puisqu'en l'absence de licence commerciale, de débit de boissons, il se doit d'être réservé aux adhérents.

Adhésion qui est à prix libre, en soutien à l'association, à partir de 1 € et valable pour l'année civile.

Au bout d'un mois, le café compte près de 550 adhésions. En grande majorité des personnes habitants à quelques km du café dont un cinquième de Tadennais.

> Un réseau local qui se développe

En partenariat avec des producteurs locaux, une épicerie de produits frais et secs a démarré le 22 octobre. Pain, légumes, fromages, fruits, confitures, compotes, jus, cidre, bières mais aussi savons et bientôt d'autres produits sont en vente pendant les horaires d'ouverture du café. En fonction des premiers résultats de ces ventes, nous pourrons développer le volet épicerie et proposer davantage de produits tels que les pâtes, le riz, la farine, le café, etc., via des plateformes fournisseurs.





> Des animations basées sur la participation des habitants

Tous les événements sont ouverts à tous. L'ensemble des activités est porté par des bénévoles. « Ponctuellement pour un coup de main ou très régulièrement pour assurer la gestion du lieu, nous sommes maintenant une trentaine de personnes investies. » Et la liste s'agrandit au fur et à mesure des nouvelles actions mises en place. En novembre par exemple 18 événements sont prévus. Atelier cuisine, club de lecture, théâtre d'improvisation, bœuf musical, chantier au jardin, session irlandaise, cabaret de musique, chant, contes et danse traditionnelle, session jeux de société ou jeux de cartes, démarrage de la boutique de vêtements, rencontres avec des producteurs, soirée débat, etc. Chaque mois une réunion est organisée pour permettre à tout un chacun de proposer une nouvelle activité.

> Les horaires

Pour le moment le café est ouvert le mardi de 8h à 10h30, le mercredi de 9h à 12h et de 17h30 à 20h, le jeudi et le vendredi de 17h30 à 20h et le samedi matin de 9h à 13h. Le café est également ouvert en dehors de ces horaires lors des nombreuses animations. N'hésitez pas à aller découvrir ce nouveau lieu.

Rémi Goupil

Contact infos : treslavie@riseup.net et à suivre sur facebook









Un nouveau logo pour taden



Dans le bulletin de mai 2016, une proposition de création de Logo pour notre commune était lancée.

Nous vous remercions toutes et tous, de l'intérêt que vous avez porté à cette

idée. Merci à toutes les personnes qui ont participé au vote, ainsi qu'à celles qui ont déposé des petits messages dans l'urne, ou en ont envoyés par mail.

Le logo qui a remporté le plus de suffrage est le n° 3, tous les points définis dans la charte, ont bien été respectés.

Pour rappel

- La mise en valeur de l'identité de Taden
- ▲ La qualité visuelle (graphisme, couleurs, police . . .)
- La possibilité d'adaptation sur les différents supports de communication

L'originalité

- Comporter le mot Taden
- Symboliser la Rance
- Symboliser la campagne
- Rappeler le patrimoine de la commune
- Intégrer le blason existant
- Utiliser les couleurs significatives en lien avec les caractéristiques du village (palette de couleurs autorisées et non autorisées).

Vous le retrouverez petit à petit, sur tous les supports de communication de votre ville, ainsi que sur le prochain site internet, encore en cours de création

Argent de poche

Pour la première fois, la commune de TADEN a lancé, cette année, l'opération « argent de poche » à destination des jeunes de 16 à 18 ans. Seize jeunes ont participé à l'opération durant les vacances scolaires, assurant diverses missions : désherbage, nettoyage du matériel et des locaux scolaires, tri de documents à la mairie.

Madame Thoreux, Maire de Taden les a remerciés pour le travail accompli. « J'espère que vous avez pris plaisir à remplir vos missions, sachez, en tout cas, que nous tous, élus, personnel communal et habitants de la commune avons apprécié votre travail, votre disponibilité, votre gentillesse et votre politesse. »



Repas du **CCAS**

Discours de Monsieur Jean-Paul Le Tiran, adjoint en charge du CCAS

Bienvenue à tous,

Nous voici de nouveau réunis dans cette maison du temps libre de Taden pour fêter ensemble une année supplémentaire marquée par de nouvelles missions et mesures au service de nos concitoyens en général et de nos anciens en particulier.

Toute l'équipe du CCAS de la ville de Taden est heureuse de vous accueillir aujourd'hui autour de ce repas préparé comme l'an passé par le traiteur 'La Boutique d'Armor' de Dinan et animé par le fameux trio « Isa, Bob et Mimosa ».

Je tiens à noter tout d'abord l'accueil tout à fait favorable que vous avez en grande majorité réservé aux options proposées en 2015 pour cette rencontre annuelle du CCAS; d'une part la contribution minime de 5€ demandée à chaque convive, d'autre part le principe de reculer d'une année par an l'âge minimum de participation, porté à 67 ans pour cette édition 2016. Résultat de ces deux décisions ; pas de désistement et, de là, une gestion plus harmonieuse et facile de cette journée. Nous vous remercions très vivement de votre compréhension.

Ceci étant précisé, et en tant qu'adjoint au maire chargé du CCAS, je souhaite vous exposer brièvement les actions phares qui ont ponctué ces 12 mois écoulés depuis notre dernier rendez-vous d'octobre 2015. Il y a celles que nous avons initiées en 2016 et celles qui ont été engagées au cours des années précédentes et que nous avons choisi de poursuivre en raison de leur impact tout à fait positif en termes de bien-être et d'aide notamment aux personnes en situation précaire, ou aux seniors principalement.

Deux nouveaux points essentiels donc :

D'abord la mise en oeuvre d'un partenariat actif avec l'ASAD, association basée à Taden dont l'activité était quelque peu en sommeil et que nous avons décidé de réactiver. Cette structure d'aide à domicile tournée vers les seniors propose plus largement toute une gamme de services de repassage, jardinage, soins à domicile, portage de repas, etc. Cette collaboration entre le CCAS et l'ASAD permet d'apporter une réponse rapide et ciblée aux besoins des habitants isolés ou dont la mobilité est réduite en raison de leur âge ou de leur handicap.



Le deuxième nouveau point important que je voulais souligner est la mise à disposition, depuis peu, d'une résidence d'urgence à destination des personnes en difficulté morale ou financière. Gérée par le CCAS, cette maison d'une surface d'environ 100 m² a été achetée par la mairie qui a fait le choix d'en faire un logement d'urgence. Réservée en priorité aux gens de la commune, cette maison est attribuée sur justificatif d'un intervenant social du Conseil départemental pour un loyer mensuel de 150 € (tous frais compris) et pour une durée n'excédant pas trois mois (sauf bien sûr problèmes graves non résolus).

Concernant maintenant les diverses actions que nous avons choisi de maintenir, elles sont toujours menées en étroit partenariat avec les équipes sociales du Conseil départemental, ce qui assure un suivi maitrisé et constant.

Je ne vais pas vous les énumérer toutes mais parlons par exemple des visites à domicile pour l' « aide à l'énergie ». Ce choix d'organiser des visites dans le but d'évaluer la nécessité de travaux d'amélioration dans certains logements a permis de réduire considérablement les demandes injustifiées ou non-conformes et de venir ainsi beaucoup plus efficacement en aide aux familles dont les besoins sont réels et urgents.

De même -autre exemple- pour cibler de façon plus raisonnable l'attribution des bons alimentaires ou de carburant distribués par la mairie, une minienquête est réalisée afin de mesurer la réalité des besoins et le bien-fondé des diverses demandes. Ceci permet, là encore, un juste équilibre entre la gestion du budget et le soutien aux plus démunis.

Au-delà de ces quelques mesures, oui, le CCAS a à coeur de mener à bien les différentes missions qui sont les siennes mais il se doit, dans le même temps, de gérer de manière judicieuse le budget qui lui est alloué; Et c'est, ma foi, ce que nous avons réussi jusque là à conjuguer et ce que nous comptons bien poursuivre dans les mois et les années à venir.

Voilà, chers convives, chers amis, j'espère avoir été suffisamment bref et concis pour laisser la plus large place au plaisir et à la convivialité et je vous souhaite à tous un très agréable moment.

Jean-Paul Le Tiran

« Dinan ville nouvelle : c'est râpé!»

Ainsi titrait le 29 septembre le Petit bleu. « Ce sera sans Lanvallay, Quévert et Taden: les élus de ces communes ont rejeté l'idée de fusionner avec Dinan et Léhon. » Les réactions ont été rapides. Si certains ont pris la chose calmement, tout en affichant leur déception, d'autres ont été beaucoup plus virulents :

« Les conservatismes sont autant à droite qu'à gauche et cela est inquiétant au vu des enjeux en question. Nous assistons au bal des ego en tout genre, chacun voulant préserver la place qui est la sienne. Je lance un appel pour que chacun se ressaisisse ».

« Le bon sens est confronté à l'archaïsme de maires qui se comportent comme de petits barons, désireux de défendre leur pré carré d'un autre temps ».

Allons donc ! Que d'amabilités de la part de personnes ne connaissant pas le dossier !

Ce n'est que suite à de nombreux échanges entre maires et conseillers municipaux et après mûre réflexion, que nous avons pris notre décision. Lors de la campagne municipale, nous nous étions engagés à avoir recours au référendum communal sur des sujets importants. Mais comment organiser un débat approfondi avec la population en n'ayant jamais eu de réponse à nos questions légitimes : « Le Grand'Dinan pour quel projet ? Qu'est-ce que la création d'une commune nouvelle va apporter à nos contribuables en sus des compétences de Dinan Communauté ? ». Le « Il est nécessaire d'avoir une ville centre forte » ne nous a pas suffi... Les communes nouvelles récentes sont souvent le fruit de la fusion de petites communes, à faible potentiel fiscal et dépourvues d'équipements, avec une commune voisine importante. Lanvallay, Léhon, Quévert et Taden ne sont pas dans ce cas de figure.

Alors que la nouvelle communauté d'agglo va être mise en place en janvier 2017, la municipalité de Taden ne se sentait pas prête à rentrer dans un processus de commune nouvelle à la même date. Nous l'avons formulé ainsi dans la presse : « Suite à nos multiples rencontres et à la présentation de la Commune Nouvelle faite au CREC, une grande incertitude demeure. Si les inconvénients listés sont nombreux



(perte de représentativité, hausse de la fiscalité, flou de la charte non opposable ...) Les points positifs ne sont pas bien définis hormis l'importance pour le territoire d'une ville centre forte. Malgré nos demandes, nous n'avons pas reçu d'argumentaire listant les avantages du Grand Dinan. Alors comment et sur quelles bases engager une concertation avec la population? C'est pourquoi nous ne désirons pas pour l'instant, à l'instar de nos voisines Lanvallay et Quévert, enclencher le processus de création de la commune nouvelle. Cette décision n'a aucune incidence sur les pratiques mutualistes que nous avons déjà. Il nous paraît même primordial d'apprendre à mieux échanger et travailler ensemble avant de retravailler le projet pourquoi pas sous la prochaine mandature ».

Ce travail d'échanges entre les cinq communes est d'ores et déjà engagé sur cinq thématiques :

- Créer du lien entre nos communes via des cheminements doux.
- Harmoniser le règlement de la publicité sur nos 5 communes.
- Avoir une position commune affirmée sur la compétence transport qui sera intercommunale début 2017, afin que l'aire urbaine fasse « pression » pour défendre ses intérêts.
- Avoir une politique globale commune sur le commerce de proximité et les zones commerciales.
- Travailler sur la complémentarité des uns et des autres pour apporter à la population une offre suffisante et garantir le dynamisme du territoire.

Evelyne Thoreux

Rappel des règles à respecter aux propriétaires de chiens et de chats



Il est rappelé qu'en application de l'arrêté municipal du 5 décembre 1994, il est strictement interdit de laisser divaguer, sur la voie publique, les chiens et les chats, sous peine d'amende ou de mise en fourrière, aux frais des propriétaires.

Tout chien circulant sur la voie publique doit obligatoirement être tenu en laisse et être porteur d'un collier sur lequel sont gravés le nom et l'adresse du propriétaire.

Par ailleurs les cris d'animaux et notamment les aboiements de chiens sont considérés comme « bruits de voisinage liés au comportement » et peuvent être réprimés sans mesure acoustique et apr simple appréciation auditive conformément au Code de la santé publique - art. R 48-1 à 48-5, dès lors que le bruit engendré est de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage, par sa durée, sa répétition ou son intensité.

Le nombre croissant de plaignant nous amène à rappeler aux propriétaires, leurs devoirs vis-à-vis de la réglementation en vigueur mais aussi de leurs propres animaux.

Arrêté relatif aux *ordures ménagères* et à la propreté de l'espace public

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2211.1, L 2212.1 et 2212.2, Vu la circulaire interministérielle du 14 juin 1989 relative aux règles d'hygiène,

Vu le règlement sanitaire départemental du 13 mai 1980, Arrêté Préfectoral du 15 février 19980, modifié par les Arrêtés Préfectoraux des 20 mai 1983, 20 août 1985, 27 février 1990, 14 mars 1990, 19 novembre 1992, 16 juin 1994 & 7 juin 2000,

Considérant que certaines poubelles ou sacs d'ordures sont entreposés sur les troittoirs en dehors des jours d'enlèvement,

Considérant qu'il appartient au Maire, d'une part, d'assurer concuremment avec les autres autorités compétentes la salubrité et l'hygiène publique en publiant et en appliquant les lois et règlements de la police et en rappelant aux concitoyens leurs obligations,

Considérant qu'il lui appartient, d'autre part, de prendre dans les domaines de sa compétence les mesures appropriées pour préserver la salubrité et la santé publique en complétant et précisant sur le plan local les dispositions des lois et règlements en vigueur,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : Le présent arrêté pris en application des dispositions de l'article L. 1311-2 du Code de la Santé Publique vaut règlement municipal de propreté des voies et espaces publics.

ARTICLE 2: Les récipients de collecte seront placés par les habitants, dans le respect de ce qui suit : en bordure de la voir carrossable ouverte à la circulation publique la plus proche de leur domicile ou, à défaut, à une distance inférieure ou égale à 15 mètres d'un point normal de passage du véhicule de collecte.

ARTICLE 3: Le dépôt des poubelles et des sacs à ordures ménagères est autorisé uniquement les veilles des collectes après 18 heures. Les poubelles collectées doivent être retirées du troittoir après chaque passage.

ARTICLE 4: Tout dépôt sauvage d'ordures ou de détritus de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits.

Sont considérés comme dépôts sauvages :

- Les ordures ménagères non collectées en raison de leur nature, de leur mauvais conditionnement ou d'une présentation en dehors des heures réglementaires.
- Les encombrants exclus de la collecte ou présentés en dehors des jours réglementaires

ARTICLE 5 : Propreté des voies et espaces publics : il est rappelé que la propreté des trottoirs relève de la responsabilité des riverains.

En cas de salissure survenant hors des heures de passage des équipes chargées de la propreté, les trottoirs doivent être nettoyés par les riverains.

ARTICLE 6 : Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément aux règlements et lois en vigueur.

ARTICLE 7: Madame le Maire et Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Moins de gaspillage = moins de déchets



La collecte des déchets ménagers a été instaurée dès le Moyen Âge dans diverses villes.

Elle a été conteneurisée en 1884 à Paris par le Préfet de la Seine, Eugène POUBELLE.

Cette compétence est aujourd'hui dévolue aux Communes ou aux Etablissements de Coopération Intercommunale.

DINAN COMMUNAUTE assure ce service aux Tadennais en régie directe avec du personnel territorial.

Chacun doit procéder à une prise de conscience pour codifier un nouveau modèle de comportement collectif. L'économie en mode linéaire : cultiver ou extraire, transformer ou fabriquer, commercialiser et consommer puis jeter, n'est plus viable. L'intérêt général se dirige vers moins de gaspillage pour réduire les déchets.

L'acte d'achat est la première démarche déterminante. La tentation des prix attractifs est généralement assujettie à des quantités importantes d'aliments dont une partie peut se retrouver à la poubelle pour cause date de validité de consommation dépassée. De plus, le matériau des emballages est essentiel au moment du choix, sans oublier la surveillance régulière de son réfrigérateur.

Ces substances jetables sont incinérables ou valorisables. Les circuits

courts peuvent être privilégiés car souvent sans emballage. La DICO a traité 12 915 tonnes d'ordures ménagères en 2015 soit 280 KG par habitant, un chiffre supérieur à la moyenne régionale.

Pour les possesseurs d'un jardin, pensez aussi au compostage : une autre façon pour réduire et valoriser les déchets organiques. La Communauté de Communes vous propose d'acquérir un composteur pour la somme attrayante de $15 \in \ autre 25 \in \ buildre 25 \in \ bui$

Tous les Elus réfléchissent à un nouveau mode de traitement pour mieux trier. « RENNES Agglo » et les 3 Communautés des Côtes d'Armor (LANVALLON, PLOUHA et LEFF) ont choisi de supprimer progressivement les sacs jaunes pour les remplacer par des bacs conteneurs jaunes. Cette idée permettrait d'augmenter le volume des déchets recyclables au détriment des ordures ménagères.

Il est donc recommandé une très grande vigilance sur les achats de consommation courante afin d'améliorer le tri sélectif. Suite à un appel à projet du Ministère de l'Environnement, DINAN COMMUNAUTE a été retenu Lauréat pour sa lutte contre le gaspillage et la valorisation intégrale des déchets comme ressources nouvelles.

Gérard Henry



PLUi intercommunal, Dinan communauté élabore son projet de territoire



Actuellement notre PLU s'applique aux autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Déclaration Préalable, Certificat d'Urbanisme, etc.). En 2015, les 26 communes de Dinan Communauté ont décidé de transférer la compétence à l'intercommunalité et de s'engager vers l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), à l'horizon 2019.

> Qu'est-ce que le PLUi ?

PLUi, ces 4 lettres désignent le Plan local d'Urbanisme Intercommunal, document d'urbanisme définissant le projet global d'urbanisme et d'aménagement de Dinan Communauté. Il remplacera les différents documents d'urbanisme des Communes et fixera les règles générales d'utilisation du sol harmonisées à l'échelle intercommunale.

Aujourd'hui, les enjeux d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité et de mixité sociale exigent que ces questions ne doivent plus être considérées uniquement au niveau communal. L'intercommunalité devient l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements et exprimer au mieux la solidarité entre les communes. Le Programme Local de l'Habitat (PLH), et le Plan de Déplacement Urbain (PDU) qui déterminent les politiques en termes d'habitat et de mobilité seront également intégrés au PLUi.

L'élaboration du PLUi est un travail sur la durée (3-4 ans) mené par les élus du territoire, organisés en comité de pilotage, celui-ci est composé de deux représentants par commune.

Mme le Maire et Mr Moisan 1^{er} adjoint ont été désignés pour représenter la commune au Comité de Pilotage, mais c'est l'ensemble du Conseil Municipal qui pourra donner son avis avant les délibérations du Conseil Communautaire.

> Quelles ambitions pour le PLUi?

Traduire de manière concrète le Projet de territoire élaboré en 2015 et les différentes stratégies (touristique, foncière, transport et déplacement...)

existantes ou en cours d'élaboration

- ➡ Rendre compatible l'ensemble des documents d'urbanisme locaux avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Dinan et la législation récente
- ⇒ Permettre l'harmonisation des règlements d'urbanisme communaux afin de garantir une meilleure lisibilité et un traitement équitable des citoyens quant à l'instruction des autorisations d'urbanisme
- Planifier au-delà des frontières communales et maîtriser les secteurs d'urbanisation frontaliers
- ➡ Assurer la sauvegarde du patrimoine bâti remarquable, la préservation des milieux naturels et des continuités écologiques
- Poursuivre et alimenter la réflexion en cours en matière de mobilité (réseau de transport collectif intercommunal, stationnement, déplacements doux...)
- Mutualiser l'ingénierie et les moyens financiers des communes autour d'un document unique.

> Une nouvelle politique intercommunale pour l'amélioration de l'habitat

Le futur PLUi intégrera un volet spécifique dédié à la politique de l'Habitat. De la même manière que le Programme Local de l'Habitat (PLH) actuel, il définira des objectifs de production de logements par commune, répartira la production de logements sociaux et définira des aides spécifiques pour l'amélioration de l'habitat.

Retrouvez l'ensemble des dispositifs actuels pour améliorer son logement sur le site internet : dinancommunaute.fr, rubrique « améliorer son logement ».

> La population au coeur du projet

La concertation de la population dans l'élaboration du PLUi est au cœur du projet et indispensable afin que le PLUi, en tant que projet de de territoire soit élaboré et accepté par l'ensemble des acteurs du territoire.

Les habitants pourront prendre connaissance du projet et donner leur avis par le biais de plusieurs évènements qui seront organisés (réunions publiques, ciné-débat, exposition itinérante, etc.). L'objectif est de construire un document d'urbanisme cohérent et partagé par tous.

En attendant l'application du PLUi, le PLU continue de s'appliquer aux demandes d'autorisations d'urbanisme. Le PLUi n'affecte en rien la compétence du Maire pour délivrer les autorisations d'urbanisme. La Mairie reste le lieu unique de dépôt des demandes et Mme le Maire demeure l'autorité compétente, et seule décisionnaire, pour la signature ou le refus des autorisations (permis de construire, déclaration préalable, etc.).

> Etat d'avancement du Plan Local d'Urbanisme intercommunal

L'année 2016 est consacrée au diagnostic du territoire. Il s'agit d'établir un état des lieux du territoire pour en déduire des atouts et contraintes et aussi déterminer les enjeux du territoire. Ces derniers seront la base de travail des élus pour la définition du projet d'aménagement et de développement durable.

Pour aller plus loin Rendez-vous sur : dinancommunaute.fr rubrique « améliorer son logement »

Les grandes étapes du PLUi

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

«Photographie» du territoire, le diagnostic identifie les atouts et les contraintes dans tous les domaines : patrimoine, habitat, économie, environnement, équipements, déplacements, paysages...

Quelle est la situation actuelle ?

LE PADD : PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Il décline en orientations concrètes les choix retenus par les élus pour le développement futur du territoire à l'horizon 2030.

Quel territoire voulons-nous?

LATRADUCTION RÈGLEMENTAIRE

Le règlement traduit les orientations du PADD en déterminant « où et comment construire ? ». Le texte est complété par une carte appelée « plan de zonage » qui subdivise le territoire en différents secteurs aux règles spécifiques (zones urbaines, zones naturelles, zones agricoles...)

Comment atteindre notre but ?

ARRÊT ET VALIDATION DU PROJET DE PLUI

Les Personnes Publiques
Associées (état, Conseil
Départemental, Conseil
Régional, chambres
consulaires...) et les
citoyens (enquête
publique d'un mois)
donnent leur avis une
dernière fois. Le conseil
communautaire approuve
le projet. Il devient alors
opposable aux
autorisations d'urbanisme
(permis de construire,
Déclaration préalable)

Qu'en pensent les partenaires et la population ?

Le recensement de la population



> À quoi ça sert ?

C'est grâce aux données collectées lors du recensement de la population que les petits et les grands projets qui vous concernent peuvent être pensés et réalisés.

Connaître la population française

Le recensement permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Il fournit également des informations sur les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, conditions de logement...

Définir les moyens de fonctionnement des communes

De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante.

Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, la détermination du mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Connaître la population légale de votre commune sur le site Insee

Prendre des décisions adaptées pour la collectivité

La connaissance de ces statistiques est un des éléments qui permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), déterminer les moyens de transports à développer...

> Comment ça marche?

№ Avant la collecte

Votre commune recrute les agents recenseurs. L'Insee participe à leur formation et constitue le répertoire d'adresses à recenser.

Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage.

> Pendant la collecte

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser. Les agents recenseurs se présentent chez les personnes à recenser pour leur remettre la notice sur laquelle figurent leurs identifiants de connexion au site Lerecensement-et-moi.fr. Elles peuvent ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer. Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

▲ Après la collecte

Le maire de votre commune signe le récapitulatif de l'enquête.

Votre commune envoie les questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee, les réponses par internet arrivent directement.

L'Insee procède à la saisie et au traitement des données, vérifie et valide les résultats, et communique les chiffres de population aux maires et au grand public.

Cette année, le recensement se déroule...

dans les 7000 communes de moins de 10 000 habitants concernées : du jeudi 19 janvier au samedi 18 février en France métropolitaine, Antilles et Guyane, du jeudi 2 février au samedi 4 mars à La Réunion.

dans toutes les communes de 10 000 habitants ou plus, seulement une partie de la population est concernée par le recensement qui se déroule : du jeudi 19 janvier au samedi 25 février en France

métropolitaine, Antilles et Guyane, du jeudi 2 février au samedi 11 mars à La Réunion.

> Et pour moi?

1. Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous pour vous recenser.

2. Vous répondez à l'enquête de recensement

Répondre par internet est la manière la plus simple de se faire recenser, votre agent recenseur vous expliquera la marche à suivre. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez utiliser des documents papiers.

Vous répondez sur internet :

Cliquez sur « accéder au questionnaire en ligne» sur la page d'accueil du site le-recensement-et-moi.fr. Connectez-vous à l'aide des identifiants figurant sur la notice remise par l'agent recenseur. Ensuite, remplissez le questionnaire en vous laissant guider. N'oubliez pas de valider votre questionnaire; si vous avez indiqué votre adresse mail, vous recevrez un accusé de réception par messagerie vous confirmant la bonne prise en compte de vos réponses.

Vous ne pouvez pas répondre en ligne :

L'agent recenseur vous remet une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a de personnes vivant dans votre foyer. Lisez et remplissez lisiblement les questionnaires seul ou avec l'aide de l'agent recenseur. A un moment convenu avec vous, l'agent recenseur viendra les récupérer. Vous pouvez également les renvoyer à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

3. Pour connaître les résultats de l'enquête

Les résultats du recensement de la population sont disponibles gratuitement sur le site de l'Insee.

Le recensement par internet, c'est plus pratique! Rendez-vous sur : www.le-recensement-et-moi.fr

1^{er} janvier 2017 : Dinan Communauté devient

Dinan Agglomération



Chiffres clés

	Nb de communes	Nb d'habitants	Superficie	Nb d'agents
Dinan communauté	26	48 000	291 km2	220
Dinan agglomération	65	97 000	932 km2	500

Au 1er janvier, Dinan communauté fusionnera avec quatre intercommunalités (communautés de communes du Pays de Caulnes, du Pays de Matignon, de Plancoët-Plélan, de Rance-Frémur) et les communes de Broons, Mégrit et Yvignac-la-Tour. Ce changement répond à la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui supprime les communautés de communes de moins de 15 000 habitants.

Quel territoire?

Dinan Agglomération, plus ou moins calquée sur le Pays de Dinan, offrira des visages multiples, une frange littorale de Fréhel à St Jacut, une zone médiane autour de l'Arguenon et de la vallée de la Rance et au sud un secteur plus rural. Sur le plan économique, ce nouveau territoire constituera un pôle de développement attractif aux frontières

de Lamballe communauté, de St Malo Agglomération et de Rennes Métropole.

Quelles compétences ?

Elles sont proches de celles de Dinan communauté : le développement économique, l'habitat, l'urbanisme, la petite enfance, l'environnement et le développement durable, le sport, la culture, le tourisme, l'eau et l'assainissement, l'accueil des gens du voyage. Une nouveauté: la compétence transport et mobilité devient une compétence obligatoire. Dans ce domaine, les changements vont être progressifs. L'agglomération reprend le réseau Dinan Bus dès janvier, le transport scolaire (écoles primaires) en septembre 2017 ainsi que les lignes de bus régulières fin 2017.

Quels changements pour les citoyens?

Aucun au 1er janvier. La continuité des services est garantie sur tout le territoire. Le nouveau Conseil communautaire aura par la suite à discuter de nombreux sujets :

- L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal continue sur le territoire des 65 communes de Dinan Communauté et sera étendue à l'ensemble des 65 communes en mars 2017.
- Dès maintenant s'engage également la réflexion sur la collecte des déchets: système de recette du service à uniformiser (Taxe ou redevance), optimisation du service collecte (remplacement des sacs jaunes par des bacs, instauration ou non d'une tarification incitative pour diminuer le volume des poubelles vertes...).

Un énorme travail a déjà été réalisé avec de nombreuses réunions entre élu(s) communautaires, des discussions entre services des différentes communautés et l'élaboration de la « charte communautaire » qui fixe les orientations de la future agglomération. Une mention spéciale au Comité de Pilotage (COPIL) composé d'élus des 5 communautés, dont Gérard Berhault, Didier Lechien et Dominique Ramard pour Dinan communauté, qui s'est réuni toutes les semaines depuis plusieurs mois et qui a réussi à surmonter bien des obstacles, dont le plus important : celui de la fiscalité.

№ Le pacte financier et fiscal de la fusion

Un des fondements de l'intercommunalité réside dans l'unicité des taux intercommunaux d'imposition. Suivant ce principe il y a nécessité d'avoir un taux unique sur l'ensemble du territoire. Ce qui n'est pas le cas comme le montre ce tableau :

LeTaux deTH (Taxe d'habitation) moyen pondéré est donc de 14, 45 %.

	Tx Taxe d'habitation
Dinan communauté	12,72%
Pays de Caulnes	12,72%
Pays de Matignon	14,91%*
Plancoët-Plélan	19,22%*
Rance-Frémur	14,27%*
Pays de Duguesclin (3 communes)	16,10%*

^{*}Y compris la taxe d'habitation départementale actuelle des communes.

Trois possibilités se sont alors offertes au COPIL :

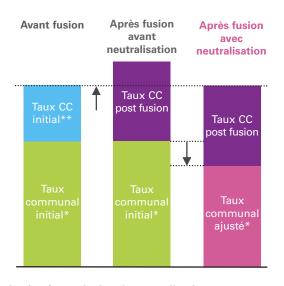
Appliquer directement le taux de 14, 45 % ce qui pénalisait sérieusement notre communauté de communes et celle du Pays de Caulnes

Lisser les hausses sur 10 ans, ce qui revenait au même, en étant juste un peu moins « douloureux ».

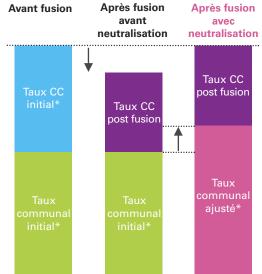
Mettre en œuvre le principe de neutralisation, permettant au contribuable de ne pas être impacté.

En « gros », les communes qui voient leur taux intercommunal baisser, augmentent leur taux municipal et abondent un fonds d'attributions de compensation qui sont reversées aux communes qui voient leur taux intercommunal augmenter et ... leur taux communal baisser avec perte évidente de recettes fiscales

Communes ou le taux consolidé augmente



Communes ou le taux consolidé baisse



Au final grâce à ce principe de neutralisation :

Le contribuable n'est absolument pas pénalisé : le taux d'imposition consolidé reste le même. Les communes touchent la même chose grâce à l'attribution de compensation. Libres à elles, toutefois, de diminuer ou augmenter leur taux communal comme par le passé.

Exemple de TADEN:

Avant fusion

	Taux d'imposition		
	communal	intercom.	consolidé
Taxe d'habitation	11,54%	11,54%	24,26%
dont quote partTH département	0,00%		
Taxe foncier bâti	15,48%	0,05%	15,53%
Taxe foncier non bâti	48,82%	14,08%	52,90%

Après fusion

	Taux d'imposition			
	communal rebasé(TH) actuel avant ajustement	communal rebasé après ajustement	intercom.	consolidé
Taxe d'habitation	11,54%	9,81%	14,45%	24,26%*
dont quote partTH département	0,00%			
Taxe foncier bâti	15,48%	13,57%	1,95%	15,53%*
Taxe foncier non bâti	48,82%	43,99%	8,91%	52,90%*

^{*} Objectif de stabilité des taux consolidés pour le contribuable

Repas de quartier à la Toise



Les habitants de la Toise se sont réunis comme chaque année pour leur repas. Journée agréable sous le soleil pour la treizième année. Ce repas fut très convivial. Les habitants ont eu une pensée pour les personnes qui nous ont quittées cette année.

Bibliothèque André Grignon



Située dans l'enceinte du Manoir de la Grand'Cour, elle est ouverte au public trois jours par semaine, selon les horaires suivants :

- Lundi de 16h00 à 18h00
- Mercredi de 16h00 à 18h00
- Samedi de 10h00 à 11h30

La cotisation, de 10 euros permet à chaque membre de la famille de choisir trois livres parmi tous les ouvrages proposés, romans, policiers, documentaires et bandes dessinées et cela, pour une durée de trois semaines.

En dehors des horaires d'ouverture au public, les quatre bénévoles accueillent

le jardin d'enfant « La Passerelle » et les écoles de Taden.

Depuis un an les assistantes maternelles de la commune se retrouvent une fois par mois pour faire découvrir le plaisir du livre aux enfants dont elles ont la charge.

Une collaboration entre la crèche « A l'abordage » et la bibliothèque est en train de voir le jour.

N'hésitez pas à pousser la porte de la bibliothèque, même si c'est « juste pour voir », l'entrée est libre.

A bientôt.

Le **médaillé** du travail

Commune de Taden / Promotion du 14 juillet 2016 :



OR Monsieur BELLEBONThierry - Comptable, HYDREP

Église et paratonnerre

Pour la pose du paratonnerre à l'église, l'entreprise a du louer une nacelle. Et c'est par un bel après midi automnal que les deux ouvriers grimpent sur la nacelle. Celle-ci monte tranquillement vers la pointe du clocher dans le ronronnement de la machine. A quelques mètres du coq, la nacelle stoppe. Grand silence sur la place de l'église, déserte à cette heure. Après de vaines tentatives nos deux poseurs comprennent que seul un technicien peut les libérer de cette situation instable.

> Et une question se pose alors : Le portable ?

Fouillent des poches et ouf le précieux sésame est là caché entre le bloc notes et le paquet de cigarettes.

Après de longues, longues minutes à contempler le bourg « vu du ciel » les voilà libérés et finissent par atteindre le coq.

Par la suite, un ouvrier est resté au sol au cas où problème, ce qui ne fut pas le cas. La pose du paratonnerre s'effectua sans autres anecdotes.

Et après on se pose la question de l'utilité du portable.

Les travaux de réfection sont entrés dans leur troisième et dernière phase : l'intérieur !

Après piquetage des murs et décaissement des sols par l'entreprise MOULLEC, l'entreprise d'électricité PINEAU est intervenue pour la pose de ses câbles. Suivront l'enduit sur les murs, la réfection des sols, la repose du mobilier (portes, estrades sous bancs, retable), la rénovation des



peintures médiévales du chœur et ... toutes les finitions : peintures, électricité, aménagements divers.

L'inauguration est prévue le 29 juin, jour symbolique de la Saint Pierre.

Martine Pasdelou





Agenda de l'année 2017



THÉ DANSANT Club de l'Amitié Salle MTL

BELOTE Club de l'Amitié Déc Salle MTL

ARBRE DE NOEL Amicale Laïque Déc Salle MTL

REPAS DE NOEL Club de l'Amitié Salle MTL

MARCHÉ DE NOEL Les Menhirs Blacks Déc Manoir



REPAS CHASSE Amicale des chasseurs Mars Salle MTL

CARNAVAL Amical Laïque Mars Manoir

REPASTRIATHLON CEPS Dinan Armor Mars Salle MTL

REPAS CARNAVAL Entrez dans la danse Mars Salle MTL

COUSCOUS Football Mars Salle MTL

40 ANS Club Amitié Mars Salle MTL



Club de l'Amitié. Manoir de la Grand'Cour

VŒUX DU MAIRE (04 Municipalité Janv Salle MTL

AG - GALETTE DES ROIS Club de l'Amitié Janv Salle MTL

REPAS Entrez dans la danse Jany Salle MTL

GALETTE DES ROIS Les Amis de la Cale Jany Salle Neuville

BELOTE Club de l'Amitié Janv Salle MTL



LE KIOSQUE Dinan agglomération Salle MTL

AG Club de Gym Salle MTL

THÉ DANSANT Club de l'Amitié Salle MTL

CONCOURS D'ALUETTE Club de l'Amitié Salle Neuville

POTÉE Club de l'Amitié Salle Neuville









FEST-NOZ Note Buissonnière Avril Salle MTL

JACOBAMBINS Salle MTL Avril

THÉ DANSANT Club de l'Amitié Salle MTL



PÊCHERIE Football Avril Etang de Trélat

LOTO Club de l'Amitié Avril Salle Neuville

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES







Mai ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

VIDE GRENIER
Mai Bowling

AG Football Mai Salle Frémur

TOURNOI JEUNES
Football
Mai Trélat

TOURNOI VÉTÉRANS Football Mai Trélat

TRIATHLON
CEPS Dinan Armor
Mai Manoir

TRIATHLON
CEPS Dinan Armor
Mai Manoir





11 ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

VIDE GRENIER Football Juin Manoir

TOURNOI DÉBUTANTS Football Juin Taden

18 ÉLECTIONS LÉGISLATIVES

REPAS DE FIN D'ANNÉE Entrez dans la danse Juin Salle MTL

LOTO Club de l'Amitié Juin Salle Neuville

FÊTE DE LA MUSIQUE

KERMESSE Amicale laïque Juin Trélat Juillef. Aout

01 > 02 50 ANS Football Juil Salle MTL

VIDE GRENIER
Les Menhirs Blacks
Manoir

BARBECUE Amicale Laïque Juil Trélat

PÊCHERIE
Amicale des chasseurs
Juil Etang de Trélat

VIDE GRENIER
Les Menhirs Blacks
Août Manoir

GRILLADE Club de l'Amitié Août Salle Neuville



Et n'oubliez pas ! La Saison Culturelle (expos et spectacles) en juillet et août



FÊTE DE QUARTIER La Grandville

16 > 17 JOURNÉE DU PATRIMOINE Manoir

THÉ DANSANT Club de l'Amitié Sept Salle MTL LOTO
Club de l'Amitié
Oct Salle Neuville

REPAS CCAS
Oct Salle ?

CHOUCROUTE Club de l'Amitié Oct Salle MTL

COUSCOUS Entrez dans la danse Nov Salle MTL

REPAS Club de plongée Nov Salle MTL



THE DANSANT Club de l'Amitié Salle MTL

REPAS DE NOËL Club de l'Amitié Déc Salle MTL

MARCHÉ DE NOËL Les Menhirs Blacks Déc Manoir

BELOTE Club de l'Amitié Salle MTL

MARCHÉ DE NOEL Amicale Laïque Salle MTL

Retour sur la saison culturelle estivale



Après midi au Manoir le 4 Juin

Lors de cet évènement, les élèves du Kiosque, en musique traditionnelle, se produisent devant famille et amis.



La fête de la musique le 19 Juin

La Note Buissonnière avait convié les tadennais et c'est dans la cour du manoir qu'ils avaient pu déjeuner aux sons des musiques traditionnelles, chants et contes.



Le Radeau Utopique, escale du 1er août au mercredi 3 août

C'est à la cale de Taden que l'équipage de 12 aventuriers est arrivé avec une journée de retard dû aux difficultés de navigation. Et c'est au travers de toutes les animations proposées à savoir jeu de société, chorale intercommunale, atelier de cartographie, buffet participatif ... qu' ils ont pu rencontrer les habitants et promeneurs et imaginer ensemble cette île. Le radeau a quitté la Cale vers 23 heures à la lueur des flambeaux après un bal.



L'Art au Manoir du 1 juillet au 31 Aout

Pour la deuxième édition le collectif Artnithorynque regroupant une cinquantaine d'artistes a investi le manoir permettant ainsi que ce monument soit ouvert au public tout l'été; Quatre expositions ont été proposées et plus de 4100 visiteurs ont pu admirer des oeuvres diverses et variées. Des concerts étaient programmés lors des vernissages ouvert à tous. Dans le cadre de cet événement ,une soirée cinéma et une rencontre poétique étaient également au programme.



Renc'arts Sous Les Remparts le 10 Août

Plus de 300 spectateurs ont été séduits par ce personnage « CartoonToylete » à la fois déconcertant, tendre et burlesque.

Jazz en Place le 23 Août

Ce festival très attendu a encore attiré de très nombreux spectateurs et c'est dans une ambiance blues et folk que le public a pu être charmé.

Martine Pasdelou

Alss Trelat Taden, 1967 – 2017, 50 ans déjà

C'est en 1959 que le premier groupe de jeunes s'entraine autour d'un ballon.

Il y avait la famille Boissière, qui représentait 5 personnes, Edouard qui était gardien de but, Yvon, Michel, Henri et Jean-Claude. Le reste de l'équipe était contenue de Bernard et Jean Gauvain, Robert Cocheril, Etienne Martin, Daniel Lemonnier et enfin, Louis et Jean Hamoniaux.

1966, Désiré Réalland, passionné de football décide de créer un club de foot. L'Amicale Laïque, accepte de créer une section football au sein de son organisation.

La première étape franchie il fallait constituer un groupe de joueurs: Désiré Réalland, Louis Lelandais, Serge Boixière, Joseph Macé, Michel Chéenne, Robert Cocheril, Jean Gauvain et Etienne Martin furent les pionniers du club.

Durant cette année 1966 les joueurs se sont aguerris en rencontrant des équipes dites

de réserve, en matchs amicaux. C'était des moments de plaisir avant tout.

1967 C'est le top départ! Le 1er bureau est constitué, avec Désiré Réalland qui était le président, Pierre Hamon et Auguste Lemoine les vices présidents, Mme Réalland et Guy Le Coq secrétaires, et enfin Michel Chéenne et René Laubé en qualité de trésoriers.

Le club fût engagé en troisième division de District.

Photo d'une équipe lors d'un toumoi.

Debout de gauche à droite : Robert Cocheril, Henri Boissière et Daniel Lemonnier.

Accroupis de gauche à droite : André Merdrignac, Jean Pierre Ménard, Jean Gauvain (gardien), Bernard Gauvain et Michel Boissière.





Interview de Robert Cocheril:

« Premier match à Caulnes défaite 9 buts à 0. C'est vrai que l'on n'avait pas réussi à constituer une équipe complète, nous n'étions que 9. Les mauvaises langues disaient que si l'on avait été 11 nous aurions pris 11 buts !!

Le moral n'était pas atteint, on se retrouvait tous les mercredis soir à l'entrainement et on repartait gonflés pour le match du dimanche suivant. N'ayant pas de terrain à domicile, on jouait toutes les rencontres à l'extérieur. Les matchs s'enchainaient et les défaites aussi. Nos scores étaient dignes d'un match de hand ball, avec en moyenne 10 à 15 buts par match. Nous avons même eu un record à 20. Nous avons fait match nul contre Bobital qui était alors en tête du classement, avec 1 à 1.

Nos terrains de jeux de l'époque, étaient La Bonnelais, le terrain près de la ferme Légault, un passage sur un endroit situé en face du cimetière (pour un tournoi), ext, en attendant la création d'un vrai terrain de football.

Le terrain voit enfin le jour, grâce à Henri Cocheril, qui a convaincu les membres du Conseil Municipal d'acheter un champ derrière l'école appartenant à Louis Goupil. Tous les joueurs mirent alors la main à la pâte, pour extraire les cailloux et faire de ce terrain lambda, un terrain de foot. Les vestiaires ont été construits assez rapidement. C'est le président René Pléven qui donna le coup d'envoi du match d'inauguration du terrain. Ce jour-là, l'équipe jouait contre Léhon et elle a pris 3 buts à 0.

La seconde saison le club termine avant dernier devant Bourseul, la moyenne de buts encaissés ayant fortement diminué.

Robert Cocheril, se souvient d'un coup d'éclat lors de cette saison. Le leader de l'époque, qu'était Quévert, est venu à Trélat pour les rencontrer. Le capitaine dit gentiment sans vouloir humilier le club, que l'équipe de Taden, ne marquerait pas au-delà de 5 ou 6 buts. Résultat, à la fin du match nous avons gagné 2 buts à 1. Mon ami de Quévert était bien dépité, nous en avons reparlé plusieurs fois depuis!

Par la suite, des joueurs de communes des alentours sont venus renforcer le groupe et le jeu s'est beaucoup amélioré. On peut citer Joseph Cordon, qui apporta ses compétences dans l'entrainement et la coordination du groupe, Michel Gouillaud avec sa puissance physique et son souffle inépuisable et Jean Briot qui a apporté la technique et 2 instituteurs Mrs Laubé et Le Coq.

L'équipe s'est enrichie d'un jeune talent répondant au nom de Daniel Lemonnier. Comme il n'avait pas l'âge requis pour jouer en seniors, Robert Cocheril est allé voir son père afin d'obtenir son accord pour qu'il soit surclassé. Daniel est aussitôt devenu l'un des meilleurs de l'équipe, il était apprécié pour sa vitesse et ses crochets courts.

Les encadrants des premières heures étaient Pierre Hamon, Joseph Commeureuc, Ange Hamon, Michel Martin, Louis Allaire et bien d'autres encore, à la buvette et aux entrées. La troisième mi-temps se passait soit au café Chéenne soit au café Allaire, l'accueil y était chaleureux.

Robert Cocheril conserve de ces années passées, des souvenirs impérissables et des liens amicaux avec ceux qui les ont vécus. Beaucoup de jeunes de Taden et de Trélat se connaissaient à peine puisqu'il y avait deux écoles, une à Taden et une à Trélat. C'est le foot qui a aidé au rapprochement.

Depuis le club a évolué et tous les lundis matin Robert Cocheril continu de scruter avec intérêt les résultats des matchs du dimanche.

Depuis sa création, le club a connu plusieures étapes, avec la montée en promotion en 1 ère division en 1975 et en 1989, puis des descentes en 2^{ème} division et enfin en 3^{ème} division.

Une école de football prospère permet d'espérer des jours meilleurs... Bon anniversaire et bon vent au club de Trélat Taden ».

Alain Robert

Le club des ainés en balade

Après un mois et demi de vacances, le club de l'amitié de Taden a repris ses activités le mardi 23 août.

Au mois de juin nous avons fait une escapade en Haute- Savoie, excellente semaine sous un soleil radieux et une vue à vous couper le souffle sur les sommets enneigés. Visite de Chamonix, Annecy, Genève, Vallée d'Aoste, mer de glace, Megève, chacun est revenu enchanté de ce séjour.

Après les grillades du 31 août qui ont rassemblé plus de 110 personnes et notre

thé dansant du 25 septembre, nous sommes allés le 5 octobre dernier voir Marie Guerzaille sur scène, dans sa nouvelle salle de spectacle très originale, un hangar en plein cœur d'une exploitation agricole, située à ST Caradec.

Venez partager ces moments de bonheur et de partage en nous rejoignant le mardi après-midi à la salle Neuville. Vous y serez bien reçu et passerez un bon moment de détente dans la convivialité et la bonne humeur.



Association Graine de Parents



Notre association regroupe des parents, des grands-parents, des professionnels mais aussi des personnes intéressées par la problématique de la parentalité, de l'éducation et/ou de la pédagogie de l'accompagnement.

Elle organise 6 tables-rondes (octobre, novembre, décembre, avril, mai, juin) et propose 1 rencontre avec un auteur au mois de Mars.

Son principe est de prendre appui sur les expériences de chacun, d'échanger et aussi de se référer à des extraits d'ouvrages ayant traité la thématique en question dans l'objectif de permettre à chacun de nourrir sa propre réflexion et peut-être d'envisager des pistes de résolution aux problèmes rencontrés dans le quotidien de sa fonction parentale notamment.

Dates et thèmes des tables-rondes de la fin 2016 :

Les Tables-Rondes de l'Association « Graine de Parents » à Taden, Salle du Courtil de 10h à 12h30

Samedi 22 Octobre 2016

« Comment favoriser la réussite scolaire de son enfant ? » d'après l'ouvrage de Rebecca Duvillié : *Apprivoiser l'Ecole, L'Echec scolaire en question* Collection Marabout, 2009

Samedi 19 Novembre 2016

« Comment accompagner au mieux son enfant pour l'aider à devenir autonome ? »

d'après l'ouvrage de F. de Singly : *Comment aider l'enfant à devenir lui-même, guide de voyage à l'intention du parent* Editions Armand Colin, 2009

Samedi 17 Décembre 2016

« Quels repères donner à nos enfants ? » d'après l'ouvrage de J.L.Aubert : *Les Sept piliers de l'Education* Editions Albin Michel, 2009

Le 25 Mars 2017, l'association fait venir Daniel Coum, Psychologue-Clinicien, Directeur de l'Association Parentel à Brest à propos d'un article intitulé "Les Bouleversements de la Famille" et d'un ouvrage intitulé "Paternités" Editions EHESP Mai 2016.

Pour contacter l'association : Sophie Le Bolloc'h / 06 12 95 66 69

La vie de nos ÉCOLES

L'École des forges

> Ouverture d'une 5^{ème} classe

Au mois de Mars dernier, la publication journalisée de la carte scolaire des Côtes d'Armor avait présenté l'ouverture d'une 5^{ème} classe à l'Ecole Elémentaire des Forges, au Bourg de Trélat. Compte tenu des effectifs avérés au 1^{er} Septembre 2016, jour de la rentrée, cette nouvelle classe a été confirmée. Mme Manierski a été nommée pour cette ouverture de poste. L'école accueille 118 élèves pour cette rentrée scolaire 2016/2017, répartis ainsi :

Enseignant(es)	Classe	Nombre d'élèves
Mme CHEVRY	СР	28 élèves
Mme MANIERSKI	CE1	26 élèves
Mme QUERRIOT	CE2	19 élèves
Mr JOAN - Directeur	CM1	21 élèves
Mme GUINARD	CM2	24 élèves

Pour compléter l'équipe, Mr Antoine Janvier est présent quatre jours à l'école pour assurer le remplacement des enseignantes qui sont à temps partiel. Il remplace également Mr Joan le mardi pour sa journée de décharge de direction.

> Rénovation du préau et construction de la 5^{ème} classe.

La municipalité a repris le projet de rénovation du préau de l'école qui avait été initié par l'équipe précédente. En effet, compte tenu de l'état de vétusté du préau actuel (fuites dans la toiture, amiante, sol abimé par l'humidité) des travaux s'avéraient nécessaires pour permettre aux enfants d'utiliser ce lieu dans de bonnes conditions.

Afin d'optimiser l'espace rénové, une 5 enc classe avec un atelier et un couloir d'accès sera construit dans la continuité du préau, les fenêtres de la classe seront côté stade. Après concertation avec les enseignants et suite à une réunion de travail regroupant les élus des commissions travaux et affaires scolaires, une ébauche de plan a été faite.

Au mois de Juin 2016, le conseil municipal a voté la proposition du cabinet d'architecte Batis Concept de Pleudihen/Rance. Ce projet de rénovation pourra se concrétiser au cours de l'année 2017. L'école élémentaire offrira alors un bel ensemble de classes et de salles à disposition des enseignants pour accueillir au mieux les petits Tadennais.



VIE SCOLAIRE

> Opération Myosotis

Au printemps dernier, la classe de CM1 a été initiatrice d'un projet particulier. Mr Joan enseignant de ces élèves, nous le détaille :

« En mai dernier, notre école a réalisé une opération photos qui a permis de recueillir de l'argent en faveur d'une association humanitaire.

En effet, Marine Yvonnet-Réan, photographe, a réalisé bénévolement des « photos-portraits » des enfants qui ont été vendues aux familles que cela intéressait. Au total, un chèque de 415 €a pu être remis à l'association Myosotis.

Cette association regroupe des parents et amis d'enfants atteints de maladies graves ou complexes hospitalisés au CHU de Rennes. Elle apporte aux enfants ainsi qu'aux familles, un soutien moral, psychologique et matériel, par la mise en place d'un réseau de solidarité, d'accueil, d'écoute et de rencontre.

Myosotis intervient en étroite collaboration avec le personnel médical et paramédical, les directions hospitalières, les autres associations et les pouvoirs publics.

C'est ainsi que l'association a mis en place des divertissements pour les enfants hospitalisés telles que les interventions de clowns, de magiciens ou de conteurs.

Le mardi 27 septembre 2016, la présidente de Myosotis, Mme Heringer, s'est rendue dans notre école pour échanger avec nos élèves sur son association.

Nous sommes très fiers avec nos élèves et leur famille d'avoir pu apporter notre petite contribution afin de rendre le quotidien de ces enfants malades un peu plus joyeux.

Merci encore à Marine Yvonnet-Réan pour son professionnalisme et sa générosité.

Les enfants ont montré un réel enthousiasme à participer à cette action et ont été attentifs aux explications données par les membres de l'association « Myosotis » pendant le temps d'échange ».



L'École du Moulin

> Un effectif croissant

L'école maternelle connait également un accroissement constant de ses effectifs. À la rentrée 2016 / 2017, l'équipe enseignante et les Atsem ont accueilli 79 élèves, répartis ainsi :

Enseignante	Atsem	Classe	Nombre d'élèves
Mme RIOU	Mme CHARPIOT	Petite Section	27 élèves
Mme CUVELIER	Mme DAVY	Petite et Moyenne Section	27 élèves
Mme LE POLODEC Directrice	Mme BLAIN	Grande Section	25 élèves

Pour améliorer les conditions d'accueil des enfants dans le couloir central, deux bancs sur mesure ont été fabriqués durant les vacances d'été par Mr Bouget, agent technique, avec un nombre de portes manteaux correspondant à chaque classe. Par ailleurs, le dortoir des élèves de Petite Section a été équipé de 5 lits superposés complémentaires et de stores occultants afin d'accueillir le mieux possible tous les enfants durant le temps de la sieste.

VIE SCOLAIRE

> « Les Arbres m'ont dit »

Au cours de l'année dernière, les trois classes de maternelle ont pu participer à un projet sur le thème de la nature appelé : « Les arbres m'ont dit ». Ce travail a été mené en partenariat avec le Syndicat des Eaux et Hélène Bourdon, animatrice à la Maison de la Rance. Chaque classe a bénéficié d'interventions adaptées au niveau des enfants.

Deux sorties ont été organisées : une sortie d'observation des arbres autour de l'école et une sortie en forêt. Avec l'aide des enseignantes et de l'animatrice, les enfants ont également réalisé une maquette représentative d'un arbre. Ce projet a été suivi avec intérêt par les élèves et sera poursuivi durant l'année scolaire en cours.







> La « Fête des Mots Familiers »

Les classes de CE2 / CM1 et CM2 ont participé le lundi 6 Juin à la « Fête des Mots Familiers ». Cette manifestation est organisée par la Ligue de l'Enseignement des Côtes d'Armor à l'intention des élèves de cycle 3 pour leur faire découvrir l'univers du livre et favoriser la rencontre avec des artistes (exposition, spectacle).

Des animateurs culturels de la Fédération de St Brieuc sont venus pour la journée à l'Ecole des Forges. Durant la matinée, les élèves répartis en petits groupes, ont participé successivement à quatre ateliers : Atelier Illustration avec la composition d'une image, Atelier Graphisme avec la création de personnages, Atelier Typographie avec la démonstration et utilisation de matériel de typographie, et enfin Atelier d'Ecriture. Par séquence de 30 mn environ, chaque enfant a pu ainsi participer aux ateliers et réaliser au fur et à mesure les étapes de création de son propre livret.

L'après-midi, une exposition de sculptures animalières a été installée dans le hall d'accueil de l'école. Paskal Martin – photographe de l'Atelier ArtTerre – a présenté aux enfants les techniques utilisées pour réaliser ces sculptures à partir de matériaux de récupération (canette usagée, bidons, capsules, boulons, clous etc ...).

La journée s'est terminée par la présentation d'un spectacle mimé présenté par la Compagnie Fiat Lux. A l'issue de la représentation, un temps d'échange entre les enfants et les membres de la compagnie leur a permis de découvrir les différentes facettes de cette forme de théâtre.

Les bénévoles de la Bibliothèque de Taden ont participé à cette journée et ont aidé les animateurs pour l'encadrement des groupes durant la matinée.

Cette journée de fête à l'école s'est clôturée autour d'un goûter convivial. Chaque élève est reparti le soir avec son livret personnel fabriqué au cours des ateliers, ravi d'avoir découvert la création de sculptures particulières et pu assister à un spectacle original.



> Groupe de travail autour des menus du restaurant scolaire

Depuis l'année dernière, à la demande de Mr Neveu, cuisinier des écoles, une commission « menu » a été instaurée. L'objectif premier de ce groupe de travail est d'améliorer le contenu des repas proposés.

Cette commission regroupe : un parent de chaque école (élémentaire et maternelle), Mr Neveu – cuisinier – et Mme Percher – Adjointe aux Affaires Scolaires. Elle se réunit avant chaque temps de vacances scolaires pour échanger sur les menus de la période suivante.Mr Neveu élabore les menus par semaine selon les règles diététiques du plan alimentaire. Les membres de la commission émettent leur avis et des modifications sont apportées après discussion.

Le groupe de travail veille à conserver la variété des aliments et favoriser la découverte de nouveaux goûts. En accord avec les élus, Mr Neveu



s'approvisionne, autant que cela puisse se faire, auprès de producteurs locaux, avec des produits frais, et d'appellation bio selon les possibilités. Les menus sont affichés chaque semaine dans les vitrines à proximité de l'entrée dans chaque école. Les groupes d'aliments sont codés par des couleurs et les produits d'origine locale ou bio sont indiqués. Les menus sont également déposés sur le site internet de la mairie. La municipalité remercie Mme Gueppe et Mme Leroi qui ont assumés toutes les commissions l'année passée, ainsi que Mme Buant qui a accepté de prendre le relais suite au départ de Mme Gueppe : merci à chacune d'elle pour leur implication.

> Arbre de Noël des deux écoles vendredi 16 décembre



Comme chaque année, L'Amicale Laïque organise pour les enfants et leurs familles le traditionnel « Arbre de Noel ». Les enseignants des deux écoles préparent avec leurs élèves un spectacle présenté aux parents et l'arrivée du Père Noel avec les cadeaux vient clôturer la soirée. Cette fête aura lieu le vendredi 16 décembre 2016, en soirée à la Maison du Temps Libre (M.T.L) au Bourg de Trélat.

> Inscription dans nos écoles

La démarche se fait en deux temps :

- À la Mairie pour l'inscription administrative
- Aux écoles pour une rencontre avec la Directrice ou le Directeur

1 – Pièces à présenter à la Mairie

- Le livret de famille
- Le carnet de santé de l'enfant
- Le certificat de radiation pour les enfants déjà scolarisés et arrivant d'une autre école

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi de 9h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h (sauf le mardi de 9h30 à 11h45 et de 13h30 à 19h).

Tél: 02 96 87 63 50

2 - Rendez-vous obligatoire

Contacter la Directrice ou le Directeur de l'école concernée afin de les rencontrer et visiter les locaux.

Contact :

Mr Joan

Directeur de l'Ecole Elémentaire des Forges au Bourg de Trélat Tél : 02 96 85 08 18

Mme Le Polodec
Directrice de l'Ecole Maternelle
du Moulin au Bourg de Taden
Tél: 02 96 39 49 82

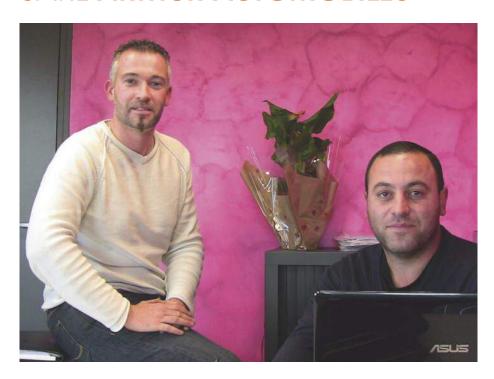
Pour la rentrée scolaire 2017/2018 : Inscrivez vos enfants dès maintenant !

Les parents des enfants nés en 2014 ou les nouvelles familles qui emménagent sur la commune sont invités à venir inscrire leurs enfants auprès de la Mairie. Les inscriptions faites au plus tôt permettent d'anticiper au mieux les effectifs de la prochaine rentrée scolaire au mois de Septembre 2017.

Maryse Percher

Du nouveau à Taden

SARL ARTHUR AUTOMOBILES



Arthur MNATSAKANYAN, dynamique arménien trentenaire a débuté en France dans le milieu de la maçonnerie, mais sa passion dévorante pour l'automobile a très vite pris le dessus.

C'est ainsi que courant 2010, il commence, en parallèle, le négoce de véhicules d'occasion. Le succès ne se fera pas attendre et très vite il a fallu qu'Arthur fasse un choix. C'est ainsi qu'en 2011,

l'aventure commence sur la commune de Calorguen.

La petite entreprise ne connaissant pas la crise, en 2014, les locaux et le terrain deviennent trop petits et pas adaptés à la montée en puissance. Sur place, une extension est compliquée et il fallait trouver quelque chose ailleurs. Après quelques recherches, un choix est apparu évident : un bâtiment neuf dans la zones

des Alleux 3 à Taden, non loin d'Intermarché. Cet emplacement est idéal puisqu'on y retrouve une sorte de pôle automobile regroupant trois et bientôt quatre entreprises complémentaires autour de la voiture (carrosserie, mécanique, achat/vente et contrôle technique). La proximité de Dinan et de la route 2x2 voies sont des atouts primordiaux pour le développement économique.

//////

L'aventure calorguennaise prend fin en 2016 et le 30 septembre dernier avait lieu l'inauguration de la nouvelle structure sur une surface trois fois plus grande.

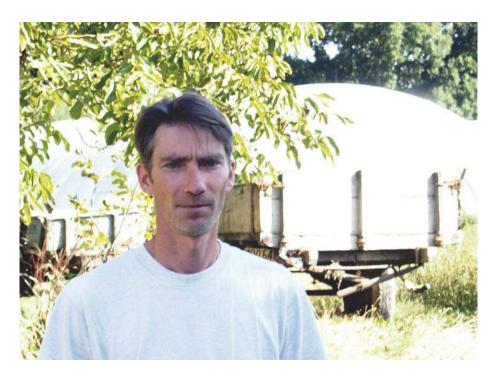
Avec une moyenne de 350 véhicules vendus dans le grand ouest sur un an, Arthur a dû embaucher Arnaud LERAY cet été. Après deux ans de formation à l'école des ventes d'une grande marque française, ce nantais d'origine a exercé le métier de commercial en automobile pendant 10 ans avant de venir renforcer l'entreprise tadennaise.

02 96 41 47 58 arthurautomobiles@gmail.com

Charles Boivin



LE **BIO** D'À CÔTÉ



Après une naissance à Dinard, une jeunesse fougeraise et des études rennaises, Boris FORTHOMME a prolongé son parcours brétillien au travers de différents postes dans l'Ille et Vilaine.

Diplômé dans les travaux et conduite de chantiers paysagers, il débute sa carrière professionnelle à Combourg suivie en 2003 d'un emploi de salarié pendant 10 ans à Dinard. En 2013 grand virage pour Boris qui décide de monter son entreprise. C'est tout naturellement qu'il se tourne vers les terres familiales de la Rigoman à Taden, celles de son grand père Michel BOHUON, une éminente figure locale.

7 hectares, c'est plus qu'il n'en faut pour débuter. Dans un premier temps sur 1 hectare, dont 450m² de tunnel, les premières tomates, aubergines, poivrons et topinambours sortent de terre. Depuis un deuxième hectare plein champ est cultivé et un nouveau tunnel de 450m² a été mis en place avec culture de salades, radis betteraves, artichauts, navet etc.

Aujourd'hui, en 2016 ce sont plus de 30 produits différents qui sont récoltés sur l'ensemble de l'année. Des essais ont été réalisés avec succès sur les pastèques qui viennent grossir l'offre où les pommes de terre et le pommes à couteau tiennent une place importante. Petit à petit LE BIO D'A COTE fait son trou et Boris envisage la création d'un emploi pour renforcer sa capacité à produire.

Jusqu'à présent les produits étaient disponibles à la ferme le mercredi de 16h à 19h, mais à partir du 1er janvier 2017, il faudra y ajouter le samedi matin de 10h à 13h.

Contact:
06 61 77 06 78
boris@lebiodacote.eu

Charles Boivin



Le Cochon Grillé « Happy Birthday »



20 ans cette année que monsieur et madame COUTURIER ont ouvert leur restaurant dans le cadre du camping de la Hallerais à Taden. A l'heure d'aujourd'hui, c'est une troisième équipe qui en a pris les rênes dans les bâtiments qui sont toujours la propriété de la commune de Taden.

⇒ Au printemps 2015, le fond de commerce est repris par Emmanuel GROUX, originaire de Lanvallay où le papa était carrossier. Avant d'en arriver là, il fait ses classes aux quatre coins de la planète. Après ses débuts en 1995 comme stagiaire chez TYREL GUERIN à la Gouesnière, il passe chef de rang:

emploi qu'il occupe ensuite aux Thermes Marins de Saint-Malo. Polyvalent, il peut y assurer des remplacements à divers postes.

№ En 1999, c'est le grand départ vers Lourdes pour six ans dans l'hôtellerie et la sommellerie. En 2005, notre voyageur reprend la route pour deux ans comme serveur à Tahiti et pose ensuite ses valises pendant trois ans à Saint Martin, dans les Caraïbes, pour être chef de salle dans le plus célèbre bar branché de l'île. L'aventure se poursuit aux Bahamas en 2010 et 2011 sur les croisières DISNEY CRUISE LINE comme maitre d'hôtel.

≥ En 2012, la famille et les amis manquent à Emmanuel, le retour en Bretagne devient d'actualité : direction laTABLE DE BERNADETTE place Duclos à Dinan au poste de chef de salle jusqu'au rachat du COCHON GRILLE. Pour mener à bien son affaire, il peut compter sur Jean devant les fourneaux du COCHON depuis quinze ans et sur Jennifer, vitréenne issue du milieu de l'hôtellerie, que tout le monde appelle « Jenn » l'amie d'Emmanuel qui vient renforcer l'équipe le 1er octobre 2015. La complicité semblant évidente dans le trio, qui fourmille d'idées, permet d'envisager l'avenir avec optimisme.

> Contact : Emmanuel - 02 96 39 96 67 Adresse :

5 rue de la Robardais à Taden

Charles Boivin



Espace info énergie



L'espace INFO ENERGIE du Pays de Dinan propose un service de conseils gratuits, neutres et indépendants. Destiné au grand public, c'est un service financé par l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie) et le Conseil Régional de Bretagne.

Vous avez un projet de construction, de rénovation, des questions sur l'isolation thermique, les systèmes de chauffage, les énergies renouvelables, la réglementation, les labels de performance... Vous souhaiteriez avoir une idée des investissements et connaître les aides financières existantes ?

Alors n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseillère au 02.96.87.42.44 du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30 ou à l'adresse mail : *infoenergie@pays-dedinan.org*.

Vous pouvez également prendre rendezvous avec votre conseillère Nathalie Morel dans les locaux du Syndicat mixte du Pays de Dinan au 5, rue Gambetta à Dinan du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30.

> Obligation d'isoler dans l'ancien

Un nouveau décret (n° 2016-711 du 30 mai 2016) rend obligatoire la mise en place d'isolant lorsque des travaux de ravalement de façade, de réfection de toiture ou d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables sont prévus. Ces travaux d'isolation sont aussi appelés « travaux embarqués ».

≌ Quand?

Le texte entre en vigueur le 1er janvier 2017, ce qui signifie que l'ensemble des devis conclus après le 1er janvier 2017 sera concerné par ce décret.

Pour qui ?

Ce décret concerne les maîtres d'ouvrage publics et privés, les architectes, les maîtres d'œuvre, les bureaux d'études, les particuliers, les entreprises et les artisans.

Pour quels bâtiments ?

Ce décret s'applique à tous les bâtiments à usage d'habitation, de bureau, de commerce et d'enseignement ainsi que les hôtels.

Pour quels travaux ?

Une réfection d'enduit de la façade ou du parement existant, voire la pose d'un nouveau parement sur 50 % des murs de locaux chauffés donnant sur l'extérieur, de même pour une réfection de la couverture sur plus de 50 % hors ouverture ; il sera alors obligatoire d'ajouter des travaux d'isolation.

Enfin, dans le cas d'aménagement de locaux en vue de les rendre habitables (aménagement des combles ou tout autre local jusqu'ici non habitable), l'isolation thermique est rendue obligatoire dès lors que la surface de plancher est supérieure à 5 m². Dans ce cas, l'isolation concerne uniquement les parois opaques donnant sur l'extérieur.

Des difficultés techniques ou juridiques?

Le décret d'application précise également les cas pour lesquels le décret ne s'applique pas :

- risques de pathologie du bâti liés à tout type d'isolation
- les travaux d'isolation se révéleraient non conformes à des servitudes ou aux dispositions législatives et réglementaires relatives au droit des sols, au droit de propriété ou à l'aspect des façades et à leur implantation.
- disproportion manifeste entre les avantages de l'isolation et ses inconvénients de nature technique, économique ou architecturale.



> Isoler sa toiture, ce qu'il faut savoir

Vous souhaitez réduire vos factures de chauffage et améliorer votre confort ? Dans un logement non isolé, 30% de la chaleur s'échappent par le toit. C'est, en effet, la partie la plus exposée aux déperditions et donc la première à isoler.

Deux types d'isolation

On distingue deux types d'isolation: l'isolation des combles perdus consiste à poser l'isolant directement sur le plancher de combles. Elle peut se faire par soufflage d'isolant disponible en vrac ou par la mise en œuvre d'isolant sous forme de panneau ou rouleau. Dans ce cas, il est conseillé de mettre en œuvre deux couches d'isolants superposées en les croisant, afin de limiter les ponts thermiques. Sauf dans le cas d'une dalle béton, il est recommandé d'installer de manière continue sur le sol avant l'isolant une membrane pare-vapeur.

L'isolation des rampants de toiture consiste quant à elle à insérer des lés d'isolant entre les éléments de la charpente. Lorsque la hauteur de toiture le permet, il est préférable de travailler également en deux couches croisées d'isolant afin d'augmenter la performance thermique de l'isolation (augmentation de la résistance thermique de l'isolation et suppression des ponts thermiques induits par les éléments de la charpente). Dans l'idéal, un écran de sous toiture est posé avant l'isolant. Attention! La ventilation de la couverture est indispensable. Côté chaud de l'isolation vient ensuite le pare vapeur et pour finir le parement.

Les critères de performance

Il existe un grand nombre d'isolants. S'ils présentent à peu de choses près le même pouvoir isolant, ils diffèrent néanmoins sur bien des aspects. Ainsi leur perméabilité à la vapeur d'eau, leur comportement à l'eau ou capillarité, leur inertie etc. sont autant de paramètres à prendre en compte afin d'optimiser aussi bien le confort d'hiver que d'été, de réduire ses consommations d'énergie et de réaliser des économies.

La performance thermique de l'isolant s'obtient grâce à la résistance thermique qui est fonction de l'épaisseur du matériau et de sa conductivité thermique. Il est donc recommandé de mettre en place une épaisseur suffisante pour atteindre la résistance thermique minimum exigée par le crédit d'impôt (RCombles perdus =7 m².K/W); Rrampants=6 m².K/W).



> Les sacs plastiques interdits en caisses depuis le 1er juillet

Les sacs en matières plastiques à usage unique sont interdits aux caisses depuis le 1^{er} juillet. Désormais, tous les sacs distribués en caisse doivent être réutilisables. Tous les commerces sont concernés (supermarchés, boulangeries, épiceries, pharmacies...).

Dans un second temps, ce sera le tour des sacs dits « pour les fruits et légumes ». Tous les sacs gratuits à usage unique en contact avec des aliments, ainsi que les films de routage des revues et magazines seront interdits. Seuls seront autorisés les sacs biodégradables (sacs en papier ou plastique d'origine végétal).

Cette décision intervient dans le cadre de la transition énergétique et vise à réduire les déchets. En effet, jusqu'à présent, 17 milliards de sacs plastiques étaient distribués en France chaque année. Pour plus d'infos et d'astuces, contactez votre espace Info Energie, service public et gratuit au 02 96 87 42 44 (du lundi au vendredi de 13h30 à 17h30) ou infoenergie@pays-de-dinan.org

> Bloctel

Depuis le 1er juin, le gouvernement a lancé Bloctel. Il s'agit d'un service gratuit qui s'apparente à une liste rouge. Lors de votre inscription, il suffit d'indiquer le(s) numéro(s) de téléphone pour lesquels vous ne souhaitez plus être démarché. Une simple confirmation par mail est ensuite demandée. Une fois ce procédé achevé, le nombre d'appels intempestifs devrait diminuer considérablement.

Si toutefois, vous recevez encore des appels, vous pouvez faire remonter l'information directement sur le site Bloctel.

Vous trouverez toutes les réponses à vos questions sur leur site : www.bloctel.gouv.fr, rubrique « Foire aux questions »

Opération Programmée d'**Amélioration de l'Habitat** (OPAH)



Vous souhaitez réaliser des travaux dans votre logement, savez-vous que des aides existent ? Isolation défectueuse, fenêtres simple vitrage, chaudière vétuste, logement inadapté à la perte d'autonomie... Rénover son logement s'avère souvent couteux. Dinan Communauté, soucieuse du cadre de vie de ses habitants a mis en place une Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat (OPAH) pour aider les propriétaires modestes à réaliser des travaux.

> Pour qui?

- Les « propriétaires occupants » il s'agit des propriétaires qui occupent leur logement
- Les « propriétaires bailleurs », à savoir les personnes possédant un ou plusieurs biens immobiliers proposés à la location
- Les syndicats de copropriétaires pour des travaux sur les parties communes

> Pour quels travaux?

- Les projets de travaux d'amélioration Ces travaux incluent:
- La rénovation thermique
- L'adaptation des logements à la perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement
- La sécurité et la salubrité de l'habitat
- Les projets de travaux lourds

Ce sont des travaux d'une grande ampleur et d'un cout élevé visant à résoudre une situation d'habitat très dégradé

Il est impératif de ne pas entreprendre les travaux avant le dépôt du dossier !

> Qui contacter ?

L'opérateur mandaté par Dinan Communauté, est à votre disposition pour vous dire si vous êtes ou non éligible aux aides et pour vous accompagner dans le montage de votre dossier.

Contact:

02 99 28 46 50 opah.dinan.communauté@ citemetrie.fr

Permanence sans rendez-vous:

- à Dinan Communauté : 2ème jeudi du mois de 14h à 17h et 4ème jeudi du mois de 9h à 12h
- à la mairie d'Evran : 3ème jeudi du mois de 9h à 12h

Semaine du développement durable

européenne semaine développement durable s'est tenue du 30 mai au 5 juin. La thématique de cette 14^{ème} édition, dans la continuité de la COP 21, s'est portée sur « la mobilisation citoyenne et la lutte contre le réchauffement climatique ». Dans l'habitat, penser développement durable ne signifie pas seulement de s'engager dans de gros travaux de rénovation. Sans faire beaucoup d'efforts et sans gros investissement, chacun peut réaliser chez soi des économies d'eau, de chauffage et d'électricité.

Qu'entend-on par gestes économes ?

On désigne par gestes économes les petits gestes accomplis au quotidien qui permettent sans gros investissement de réaliser des économies. D'apparence banale, ces gestes simples ont de grands effets sur nos consommations d'énergie et d'eau, sur nos factures, et plus globalement sur notre empreinte écologique.

■ Le saviez-vous?

La consommation du réfrigérateur est directement liée à la température ambiante : s'il fait 23°C au lieu de 18°C dans la pièce, la consommation sera supérieure de 38%. Il est donc préférable de placer ses appareils de froid loin d'une source de chaleur (fenêtre, four ou chauffage).

La poussière et la saleté accumulées sur la grille arrière peuvent être à l'origine de 30% d'électricité consommée par l'appareil. Il est donc important de dépoussiérer régulièrement la grille arrière.

Plus vous ouvrez souvent et longtemps les portes de votre frigo, plus ils perdront en température et consommeront.

Infos pratiques

L'espace Info Energie met des wattmètres à disposition moyennant une caution. Le compteur d'énergie ou « wattmètre » est un instrument qui permet de mesurer précisément ce que consomme chacun des appareils électriques et électroniques d'un foyer et ainsi évaluer leur poids respectif dans la consommation annuelle d'électricité. Vous effectuez alors des mesures pendant plusieurs jours, puis vous pouvez rencontrer la conseillère qui délivrera des astuces et conseils pour réduire vos consommations domestiques.

Renseignements

Espace Info énergie / Nathalie Morel

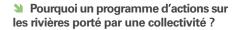
5 rue Gambetta à Dinan Accueil gratuit du lundi au vendredi, de 13h30 à 17h30

02 96 87 42 44 infoenergie@pays-de-dinan.org

Le programme d'action milieux aquatiques une enquête avant travaux

Être riverain d'un cours d'eau offre de nombreux avantages : paysages magnifiques et apaisants, récupération du bois poussant sur la berge (la ripisylve), droit à la pêche... mais c'est aussi des devoirs qu'il convient de rappeler!

L'entretien régulier des cours d'eau est en effet une obligation des propriétaires riverains à laquelle la collectivité ne doit pas se substituer systématiquement. Cela est rappelé dans l'article L215-14 du code de l'environnement : « (...) le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. L'entretien régulier a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique (...). »



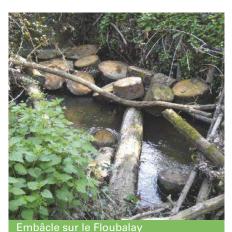
Depuis quelques décennies, l'entretien des rivières n'est plus ce qu'il était !

Soit les rivières sont « trop » propres (curées, voire désherbées !), soit l'entretien n'est plus réalisé.

Cela engendre des dysfonctionnements sur la vie aquatique, sur les débits de la rivière et d'une manière générale sur le bon écoulement des eaux dans le paysage, autrement appelé « hydro-morphologie ».

Dans le premier cas, fréquemment rencontré, un entretien trop prononcé conduit à une rivière partiellement ou totalement morte où la vie aquatique est réduite voire inexistante.

De plus, si l'eau s'écoule plus rapidement sur sa parcelle, les terrains à l'aval est plus rapidement inondé...





L'arrêt de l'entretien peut à l'inverse générer la formation d'un embâcle (un amas de branches dans le cours d'eau) qui créé un véritable bouchon, empêchant eau, poissons et sédiments de passer. C'est ici le terrain du dessus qu'on inonde...

Voilà pourquoi dans certains cas, la collectivité se substitue aux riverains, lorsque les travaux sont « d'intérêt général ». L'intervention n'est pas systématique, elle a été dimensionnée suite au diagnostic de l'état des cours d'eau. Les actions et leur coût ont été discutés en comité de pilotage regroupant des élus, des riverains, des agriculteurs, des associations d'environnement...

> Pourquoi une enquête publique ?

Cette démarche est également validée par le Préfet qui déclare les travaux d'intérêt général et les autorise s'ils sont conformes à la réglementation (loi sur l'eau et les milieux aquatique). Des arrêtés sont pris une fois que les travaux ont été présentés à la population, via une enquête publique.



Un exemple d'épi en bois permettant de redynamiser une rivière et de retrouver un « profil » (largeur du lit / hauteur de berge) adapté.



Une enquête publique est un procédé permettant à la population de s'informer sur un projet qui peut avoir un impact sur l'environnement et de donner son avis. Ce programme a fait l'objet d'une enquête, c'est pourquoi certains ont pu voir les panneaux jaunes, notamment sur un des sites sur lesquels des travaux vont être réalisés dès cette année : la Ville au Comte.

▶ Demain des rivières en meilleur état ?

Désormais, les travaux peuvent commencer pour la période 2016-2018 : remise en fonds de vallée du cours d'eau, diversification des écoulements et des habitats, restauration de la continuité écologique... Tout cela permettra une amélioration de l'état des rivières pour atteindre les objectifs imposés par la directive européenne de 2000 : l'atteinte d'un bon état écologique des cours d'eau dans des délais très courts.

Si vous êtes intéressés ou que vous rencontrez des problèmes avec le cours d'eau, n'hésitez pas à contacter Mme DEBROISE, chargée de mission Milieux Aquatiques, au 02 23 15 13 15 ou à r.debroise@cote-emeraude.fr

CLIC - Espace Autonomie DINAN



Le conseil départemental a décidé, lors du vote du budget en mars dernier, de reprendre l'activité des Centres Locaux d'Information et de Coordination portée par quatre associations (Dinan, Guingamp, Rostrenen, Lannion) afin d'optimiser le service public rendu aux personnes âgées et de mieux l'articuler avec les agents des Maisons du département (MdD). Le Département comptait déjà 4 CLIC départementaux (St Brieuc, Lamballe, Loudéac, Paimpol).

L'internalisation des CLIC associatifs s'opère dans le cadre de la création d'espaces autonomie dans les MdD. Ces espaces autonomie sont l'occasion pour le Département de poursuivre et d'optimiser, au sein des MdD et en lien avec les nombreux partenaires, le service rendu aux personnes âgées et aux personnes handicapées.

En tant que partenaire du CLIC du Pays de Dinan, nous vous rappelons que depuis le 1^{er} septembre 2016, vous pouvez joindre les services du CLIC aux coordonnées suivantes :

Maison du Département

Espace Autonomie - Place René Pléven CS 96370 - 22106 Dinan Cedex

Téléphone:

Ligne directe Espace Autonomie (CLIC): 02 96 80 05 18 Standard Maison du Département: 02 96 80 00 80

Adresse mél: Clic-Dinan@Cotesdarmor.fr

L'équipe est composée de :

- Mme Nathalie MONSIMERT-LE CHAT, chargée d'accueil, d'évaluation et d'orientation
- Mme Marie LE LANN, coordinatrice

Préfecture de Saint-Brieuc : Nouveaux horaires

Depuis le 4 juillet 2016, les horaires d'ouverture de la préfecture de Saint-Brieuc ont changés. La préfecture est ouverte tous les matins, du lundi au vendredi, de 8h30 à 11h30. Les guichets seront fermés l'après-midi, à l'exception du service étrangers ouvert de 13h15 à 15h30.

CPAM nouvelle adresse

Depuis le 19 septembre 2016, la CPAM ainsi que les permanences du service social et de l'accueil retraite de la Carsat, ont emménagé dans un nouveau bâtiment :

6 rue du 10^{ème} régiment d'artillerie à Dinan.

Les assurés sociaux sont reçus aux horaires habituels :

du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h



Association Le Gué



> Qu'est-ce que Le Gué?

Le Gué est une association Loi 1901 à but non lucratif, créée en 1991, dont l'objet est d'aider à la résolution des conflits, à la reprise du dialogue, au maintien des liens dans la sphère familiale et au soutien à la parentalité. Elle offre deux services :

- Médiation Familiale
- Espace Rencontre

L'association est composée d'un Conseil d'Administration, d'une coordinatrice, de médiateurs familiaux diplômés d'Etat pour le service de Médiation Familiale et d'intervenant(e)s formé(e)s pour le service Espace Rencontre.

> Qu'est-ce que la médiation familiale ?

Une démarche volontaire d'adultes désireux de renouer le dialogue pour trouver leurs propres réponses aux difficultés qu'ils rencontrent ou aux conflits qui les opposent.

> Comment se déroule une médiation ?

Des entretiens confidentiels réunissant les parties concernées, en présence d'un médiateur, tiers impartial indépendant et qualifié.

Pour:

Une reprise du dialogue, respectueux de chacun, dans l'objectif de trouver des réponses individualisées prenant en compte l'intérêt de tous et en particulier des enfants quand ils sont concernés.

> À qui s'adresse la médiation familiale?

- Aux parents, dans l'exercice de l'autorité parentale, en cas de séparation ou de divorce (au moment de la décision, en cours de procédure ou après la séparation, aux familles recomposées.
- Aux jeunes adultes et à leurs parents (recherche d'autonomie, obligation alimentaire, choix de vie).
- Aux grands-parents et aux parents souhaitant établir ou entretenir des relations grands-parents/petits-enfants.
- À des familles ou des fratries confrontées aux conséquences liées au vieillissement (choix de vie d'un parent âgé, obligation alimentaire, etc.).

> Modalités pratiques

- Une médiation peut-être organisée :
- Sur demande spontanée avec l'accord des deux parties.
- Sur décision judiciaire après avoir recueilli l'accord des parties.
- Les entretiens sont payants suivant un barême établi par la Caisse d'Allocations Familiales en fonction des revenus de chacun.
- Des entretiens d'information gratuits, individuels ou collectifs, sont proposés.
- L'association Le Gué est reconnue dans le protocole départemental de développement de la médiation familiale.



Association Le Gué Germaine Liger, coordinatrice 30, boulevard Hérault 22000 SAINT-BRIEUC www.legue.com

Entretien à Dinan uniquement sur rdv le vendredi après-midi Centre social, 1 bis rue Gambetta 02 96 33 53 68

Déclarez vos ruches du 1^{er} septembre au 31 décembre 2016

Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur, en précisant notamment leur nombre d'une part et leurs emplacements d'autre part (article 33 de la loi 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et article 11 de l'arrêté du 11 août 1980 relatif au dispositif sanitaire de lutte contre les maladies des abeilles). La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue.

La Commission européenne a décidé d'harmoniser les périodes de recueil des déclarations de ruches dans l'ensemble des États membres de l'Union Européenne à compter de 2016 (règlements 2015/1366 et 2015/1368). Afin de répondre à cette nouvelle réglementation européenne, la Direction générale de l'alimentation (DGAI) a défini une nouvelle période de déclaration obligatoire : entre le 1er septembre et le 31 décembre.

Il est essentiel pour la filière apicole de se conformer à ces nouvelles dispositions européennes.

Elles permettent:

- D'agir pour la santé des colonies d'abeilles; la connaissance de l'emplacement des ruchers est d'autant plus importante que la menace d'introduction d'Aethina tumida en France suite à son arrivée en Italie en septembre 2014 persiste (de nouveaux foyers ont été découverts en 2016 dans ce pays).
- L'obtention d'aides européennes dans le cadre du programme apicole européen (PAE). L'enveloppe communautaire est distribuée à chacun des États membres au prorata du nombre de colonies déclarées par les apiculteurs (env. 3,575 millions d'euros par an au bénéfice de la filière apicole française);
- L'établissement de statistiques apicoles pour mieux connaître la filière.

Modalités de déclaration de ruches 2016 :

La déclaration de ruches 2016 est à réaliser en ligne sur le site : http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr.

Cette nouvelle procédure simplifiée remplace Télérucher et permet l'obtention d'un récépissé de façon immédiate. Elle se fait directement sans login ni mot de passe.



Cette procédure permet également aux nouveaux apiculteurs d'obtenir leur numéro d'apiculteur (NAPI).

Les apiculteurs devront renseigner :

- le nombre total de colonies d'abeilles possédées (toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation /nuclei),
- pour une meilleure efficacité des actions sanitaires, les communes accueillant ou susceptibles d'accueillir des colonies d'abeilles dans l'année qui suit la déclaration, si connues.

Pour les apiculteurs ne disposant pas de l'outil informatique. Pour cette campagne 2016, compléter et signer le Cerfa papier 13995*04 et l'envoyer à l'adresse :

DGAL - Déclaration de ruches, 251 rue de Vaugirard, 75732 Paris cedex 15

Le délai d'obtention d'un récépissé de déclaration de ruches est d'environ 2 mois à compter de la réception à la DGAl. Les déclarations réalisées sur papier libre ou sur des anciennes versions de Cerfa ne sont pas recevables.

Pour en savoir plus sur la déclaration des ruches :

www.mesdemarches. agriculture. gouv.fr

Les motards roulent pour le téléthon (13ème édition)

Solidarité motarde le samedi 3 décembre 2016!

Dans le cadre de la 13^{ème} édition de la manifestation nationale du Téléthon, un grand rassemblement motard est organisé sur la commune de Lesneven (salle de Keriézéquel).

- À partir de 10 h, différentes animations sur site dont un mini salon et une initiation à la moto pour ceux qui n'ont pas le permis.
- À 14h départ de la balade moto de 70 kms pour le tour de la côte des légendes.
- Restauration possible sur place.
- Dons possibles par chèque ou espèces sur place.

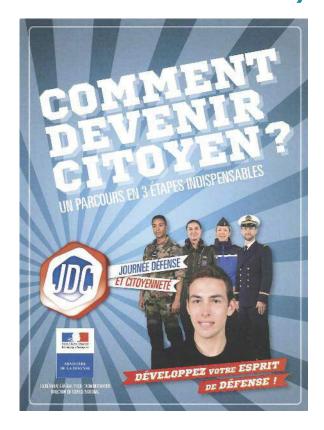
L'argent récolté est entièrement reversé au profit d'AFMTéléthon, près de 9000 € récoltés en 2015.

Ouvert à tous!



Renseignements : g.tanne29@gmail.com
Retrouvez toutes les infos à jour (parcours, horaires de passage, photos des précédentes éditions, ...) sur Facebook : TelethonMoto29

Le **recensement citoyen** obligatoire de 16 à 25 ans



- > L'enseignement de la défense
- Où ? Au collège et au lycée
- **Quand?** Dans les classes de 3^{ème} et 1^{ère}
- **Pourquoi** ? Pour mieux comprendre les valeurs qui fondent la République et sensibiliser les élèves à leur devoir de défense. Il est inscrit dans le socle commun de connaissances et de compétences.

> Le recensement

- Qui ? Tous les français, filles et garçons âgés de 16 ans.
- **9 Où ?** À la mairie du domicile, ou pour certaines communes, par internet (www.service-public.fr).
- **Pourquoi** ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée Défense et Citoyenneté. Il permet votre inscription d'office sur les listes électorales.

> La Journée Défense et Citoyenneté

- **Qui** ? Tous les jeunes français, filles et garçons.
- **3** Où? Dans une enceinte militaire ou une institution proche de votre domicile.
- **Quand?** Avant 19 ans.
- **Quoi** ? Une journée de sensibilisation aux enjeux de la défense et de la sécurité, une rencontre avec les femmes et les hommes de la défense, un test de détection des difficultés de lecture.

Maison de la Rance - Ateliers de création artistiques avec les plantes sauvages



Maison de la Rance 2016 /2017. (Ateliers pour adultes).

L'homme a toujours entretenu une relation privilégiée avec le monde végétal. Si la plante est essentielle à notre survie matérielle, elle l'est aussi pour la part symbolique et créatrice de notre être.

Six ateliers à la journée, permettront d'entrer en lien avec l'élément végétal et pour chacun de renouer avec sa propre part créative.

- Atelier 1 : vendredi 21 octobre 2016 : Création avec les tiges souples (liseron, lierre, clématite ...) Présentation de la technique de vannerie en rond et des possibilités d'inclusion d'objets.
- Atelier 2 : vendredi 25 novembre 2016 : Expérimentation du tissage de plantes, création de petits métiers à tisser rudimentaires.

Horaires : 9h-17h / Coût : 20€la journée.



- Atelier 3 : vendredi 9 décembre 2016 : Réalisation de bijoux enfilés ou sertis sur fibres végétales cordées ou filées.
- Atelier 4 : vendredi 13 janvier 2017 : Vannerie sur structure en fil de fer, tiges longues et tiges raides (rameaux de l'année).

- Atelier 5 : vendredi 21 avril 2017 : Découverte des différentes techniques de fabrication de papier (herbe, feuilles, pétales sechées...). Exploration de la teinture végétale.
- Atelier 6 : vendredi 7 et samedi 8 juillet
 2017 :

Nous partirons en quête de notre animal totem. Immersion dans un site naturel, collecte de matériaux et retour à la Maison de la Rance pour la réalisation de notre bestiaire personnel.





Renseignement/Inscriptions : Maison de la Rance au port de Dinan-Lanvallay 02 96 87 00 40

.....

Intervenantes:

Accueil pour les victimes de violence



, (33331) | 3331 | 133 | 1311 | 133 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134 | 134

Nadine Dupeux Artiste Plasticienne et Hélène Bourdon Animatrice Nature.



VICTIMES DE VIOLENCES CONJUGALES Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

- ≥ 02.96.85.60.02 (ligne directe)
- ≥ 02 96 85 60 01 (standard).

ACCUEIL DE JOUR pour les femmes victimes de violences au sein du couple

sans rendez-vous les lundis, mardis, jeudis et vendredide 10h à 16 heures

VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES

Les jeudis de 10h00 à 12h00. Les vendredis de 14h00 à 16h00

- **≥ 02.96.85.30.84 (ligne directe)**
- ≥ 02 96 85 60 01 (standard).
- christiana.espacefemmes@steredenn.org

<u>ACCUEIL L.G.B.T</u> (Lesbiennes, Gays, Bissexuel-le-s, Transsexuel-le-s et leurs proches). Jours et heures d'ouverture.

- ≥ 02.96.85.60.02 (ligne directe)
- ≥ 02 96 85 60 01 (standard).

Les permanences de nos partenaires à l'Espace Femmes (sur rendez-vous)

■ CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles) 02 96 78 47 82

EXPO-VENTE D'ARTISANAT

Samedi 10 décembre de 14h00 à 18h00 et Dimanche 11 décembre de 10h00 à 18h00



ACTIVITÉS DU MOIS DE DECEMBRE - ATELIERS (SUR INSCRIPTION ET ADHÉSION)		
Sophrologie	le mardi 6	14h00 à 15h00
Sophrologie	le jeudi 8	10h30 à 11h45
Café Tricot	le jeudi 8	14h00 à 16h30
Yoga	Gpe 1 le vendredi 2 (Complet)	10h15 à 11h30
	Gpe 2 le mardi 9 (Complet)	10h15 à 11h30

ESPACE FEMMES DU PAYS DE DINAN

Espace Steredenn - 1 route de Dinard - 22100 Dinan - 02 96 85 60 01 espacefemmes@steredenn.org - www.espacefemmes.steredenn.org



Le café ça sert à tout! Quelques astuces bien pratiques



■ A la maison :

-Désodoriser le frigo :

Déposez un peu de marc de café dans une coupelle dans votre réfrigérateur. Le café va capter les mauvaises odeurs, à condition de la renouveler une fois par semaine

-Récurer une casserole :

Déposez un peu de marc de café sur une éponge pour gratter n'importe quel plat ou casserole dans lequel les aliments ont attaché. Cette poudre noire est un excellent récurent.

-Teinter un meuble :

Pour donner un air légèrement « usé », préparez du café, auquel vous ajouterez du café en poudre. Tant qu'il est encore un peu chaud, avec un pinceau, appliquez-le autant de fois selon que vous voulez atténuer une teinte plus ou moins foncée. Bien laisser le bois sécher entre deux couches.

-Effacer une éraflure :

Ajoutez un peu d'eau à du marc de café, de façon à constituer une pâte que vous appliquez sur les petites griffures de vos meubles. Frottez avec un chiffon doux

-Assainir la tuyauterie :

Plutôt que de jeter à la poubelle, prenez l'habitude de déverser le marc de café dans l'évier de votre cuisine ou le lavabo de votre salle de bain. Grâce à son action abrasive, il va nettoyer l'intérieur des tuyaux, réduire les risques d'obstruction et prévenir les montées de mauvaises odeurs.

-Nourrir les plantes d'intérieur :

Mélangez un peu de marc de café bien sec à la terre de vos plantes en pot en guise d'engrais.

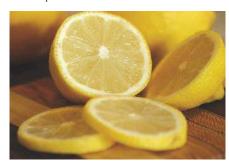


■ En cuisine

• Pour accentuer le goût du chocolat, ajoutez-y une cuillerée à soupe de café très fort, la saveur en sera rehaussée sans être altérée. Ajoutez trois cuillerées à soupe de café très fort dans le vin de cuisson de votre civet de lapin, il n'en sera que plus parfumé.

■ Au jardin :

- Filtrez un café léger et arrosez votre ciboulette avec, elle n'en poussera que mieux.
- Si vous en avez assez de voir les limaces dévorer vos plantes, déposez simplement du marc de café sur la terre. Le contact de cette poudre les fera éviter le secteur
- Mélanger un peu de marc de café bien sec à la terre de vos plantes pour repousser les pipis de chats.
- ■Et pour les animaux . . .
- Pour vous prévenir de toute invasion de fourmi, mélangez du café avec du jus de citron. Étalez cette mixture, ce barrage les empêchera d'entrer.



 Mêlé au shampoing que vous utilisez habituellement pour laver votre chien, le marc de café lui ajoutera une vertu antipuce.



Martine Boissière



Variation sur le Tiramisu : **Version salé, au saumon fumé** Les recettes de **Martine Boissière**



Ungrédients

Pour 4 personnes:

- 4 tranches de saumon fumé
- ½ pamplemousse
- 1 avocat
- 4 blinis
- 1c à café de zeste de citron
- Quelques brins de ciboulette
- Quelques grains de poivre

Pour la crème :

- 125g de crème de mascarpone
- 100g de crème fouettée
- 2 œufs
- 1 pincée de sel

2 Temps de préparation :

⁽¹⁾ 20

20 min

🛂 Réfrigération :

3 heures

≥ Préparation :

- 1-Pelez le pamplemousse, prélevez les segments sans aucune peau blanche, et réservez-les.
- 2-Filtrez le jus et réservez-le.
- 3-Pelez et dénoyautez l'avocat, écrasez la chair avec une fourchette, salez, poivrez, arrosez du jus de pamplemousse.
- 4-Découpez le saumon en lamelles.
- 5-Taillez les blinis à la bonne dimension pour les déposer au fond des verrines.
- 6-Recouvrez les blinis de la purée d'avocat, puis de lamelles de saumon fumé



- 7-Finissez avec les segments de pamplemousse.
- 8-Fouettez la crème au mascarpone et les œufs, lorsqu'elle est montée, incorporez délicatement la crème fouettée et le sel.
- 9-Garnissez une poche à douille.
- 10 Déposez des rosaces de crème sur le dessus des verrines.
- 11 -Pour finir, parsemez de grains de poivre, de brins de ciboulette et de zestes de citron.
- 12-Placez les verrines 3 heures au réfrigérateur, elles se dégustent très fraîches

Version sucrée ultra gourmande, au chocolat praliné et à l'ananas!



\() Ingrédients

Pour 4 personnes :

- 300gr d'ananas
- 26 biscuits à la cuillère
- 1c a café bombée de café soluble
- 1c à soupe de cacao non sucré

Pour la crème :

- 1c à soupe de mascarpone
- 1 tablette de chocolat praliné (Nestlé dessert)
- 100ml de crème fleurette bien froide.

¥Préparation :

- 1-Découpez l'ananas en dés.
- 2-Dans un bol, fouettez le mascarpone.
- 3-Faites fondre le chocolat au microonde pendant 30 secondes et une fois fondu, ajoutez-y petit à petit le mascarpone.
- 4-Battez la crème fleurette en chantilly et ajoutez-la délicatement à la préparation au chocolat..
- 5-Diluez le café soluble dans 200 ml d'eau tiède.
- 6-Trempez-y les biscuits et tapissez le fond des verrines, (coupez-les au besoin pour adaptez la taille)
- 7-Étalez une couche de crème dessus.



- 8-Répartissez les dés d'ananas.
- 9-Étalez une autre couche de crème chocolatée.
- 10 -Recouvrez le tout par une dernière couche de biscuits imbibés.
- 11 -Réservez le tiramisu au frais 30min minimum.
- 12-Saupoudrez de cacao juste avant de servir.

Bon appétit !!!



La **commission de communication** a le plaisir de vous présenter la 49^e édition du bulletin municipal et tient à remercier les annonceurs qui lui permettent de vous proposer un document toujours de qualité.





Votre publicité ICI dans le bulletin de Mai 2017

Contact: 02 96 85 80 88



Et Taden s'illumine pour nous faire vivre la magie de Noël! Allez..., faites briller vos maisons et jardins et que le rêve commence.

Ce concours est ouvert à tous les particuliers domiciliés sur le territoire communal, locataires ou propriétaires et a pour but de participer à l'animation de notre ville, pour le plus grand plaisir des petits, mais aussi des grands.

La note portera sur l'ensemble de l'illumination extérieure et pour départager les candidats, les critères de notation qui seront retenus, sont les suivants :

- 1. Nouveauté des illuminations
- 2. Simplicité et le bon goût de la décoration
- 3. Originalité de la réalisation
- 4. Harmonie de l'Ensemble

Comme chaque année, afin que toutes les chances soient identiques, le jury ne rentrera pas dans les propriétés et notera uniquement ce qui est visible de la rue.

Le concours se déroule tout le mois de décembre, avec passage du jury entre le samedi 10 et le mercredi 21 décembre 2016 (en fonction de la météo). Dans un souci d'organisation, vous ne serez pas averti au préalable du jour de passage du jury. Les candidats s'engagent à maintenir les illuminations de 18h à 23h pendant la période fivée

L'inscription est obligatoire. Pour y participer, 4 possibilités :

- compléter un coupon à la mairie,
- télécharger un coupon sur www.taden.fr le compléter et le déposer en mairie

- envoyer un courriel à Sabrina Petit : s.petit@taden.fr ou service.communication.taden@orange.fr

Les remerciements seront traditionnellement faits à l'occasion de la cérémonie des vœux le 4 janvier 2017.

Nous rappelons, dans cette période festive, l'intérêt de l'utilisation de matériaux et de dispositifs écologiques ou peu consommateur d'énergie.

Clôture des inscriptions : le mercredi 7 décembre 2016 à 15h

Faites nous rêver!!